

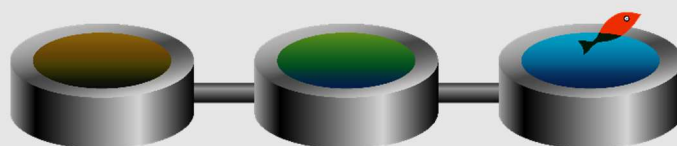
Rapport annuel



Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2018

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 5**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 5
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 6
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 7
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 7
 - CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS 8
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 8
 - VOLUMES FACTURES10
 - CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE11
 - OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES13
 - GLOSSAIRE34
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....35**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR35
 - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF35
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
36
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
37
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
38
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
39
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
40
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
41
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
42
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
43
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
44
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
45
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
46
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
47
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
48
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
49
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
50
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
51
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
52
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
53
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
54
 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION
55

■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	56
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	57
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF: COMMUNE DE GRAVES ST AMANT Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION.....	58
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAINT SIMON - VIBRAC Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	59
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF BOURG CHARENTE - JULIENNE - GONDEVILLE - MAINXE Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	60
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ST MEME LES CARRIERES Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	61
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	62
■	RECETTES D'EXPLOITATION	65
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	67
■	TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES.....	67
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	68
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE	70
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	70
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	71
■	CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU	71
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	71
■	TAUX DE DEBORDEMENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS	72
■	NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE	73
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	74
■	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	75
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	77
■	TAUX D'IMPAYES.....	77
■	TAUX DE RECLAMATIONS	78
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	79
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	79
■	PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	80
■	ETAT DE LA DETTE.....	80
■	AMORTISSEMENTS REALISES	80
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	81
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	81
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	84
■	PRIX GLOBAL : ARS	85
■	PRIX GLOBAL : BOUTIERS ST TROJAN	86
■	PRIX GLOBAL : BREVILLE.....	87
■	PRIX GLOBAL : CHASSORS.....	88
■	PRIX GLOBAL : CHATEAUNEUF SUR CHARENTE	89
■	PRIX GLOBAL : CHERVES-RICHEMONT	90
■	PRIX GLOBAL : FOUSSIGNAC	91
■	PRIX GLOBAL : GENSAC-LA-PALLUE	92
■	PRIX GLOBAL : GIMEUX	93
■	PRIX GLOBAL : HIERSAC	94
■	PRIX GLOBAL : JARNAC.....	95
■	PRIX GLOBAL : METAIRIES (LES)	96
■	PRIX GLOBAL : LIGNIERES-SONNEVILLE.....	97
■	PRIX GLOBAL : LOUZAC-SAINT-ANDRE	98
■	PRIX GLOBAL : MERIGNAC	99

■ PRIX GLOBAL : MESNAC.....	100
■ PRIX GLOBAL : NERCILLAC.....	101
■ PRIX GLOBAL : SAINT LAURENT DE COGNAC	102
■ PRIX GLOBAL : SEGONZAC	103
■ PRIX GLOBAL : GENTE, SAINT FORT SUR LE NE, SALLES D'ANGLES	104
■ PRIX GLOBAL : CHATEAUBERNARD, COGNAC ET SAINT BRICE	105
■ PRIX GLOBAL : MERPINS	106
■ PRIX GLOBAL : JAVREZAC.....	107
■ PRIX GLOBAL : SIGOGNE.....	108
■ PRIX GLOBAL : BOURG-CHARENTE, GONDEVILLE, JULIENNE, MAINXE, ..	109
■ PRIX GLOBAL : SAINT MEME LES CARRIERES	111
■ PRIX GLOBAL : TRIAC-LAUTRAIT	112
■ PRIX GLOBAL : SAINT SIMON, VIBRAC, GRAVES ST AMANT.....	113

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La compétence d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac est découpée en 24 services :

Ars
Boutiers Saint Trojan
Bréville
Chassors
Chateaufort sur Charente
Cherves Richemont
Foussignac
Gensac la Pallue
Gimeux
Hiersac
Jarnac
Les Métairies
Lignières Sonnevill
Louzac Saint André
Mérignac
Mesnac
Nercillac
Segonzac
SIEAAC (Chateaubernard, Cognac, Javrezac, Merpins, Saint-Brice)
SIAEPA de Salles d'Angles (Genté, Saint sur le Né et Salles d'Angles)
Sigogne
SMER de Segonzac (Bourg Charente, Gondeville, Mainxe, Julienne, Saint Même les Carrières)
Saint Laurent de Cognac
Triac Lautrait
SMAEPA de Chateaufort (Vibrac, St Simon, Graves St Amant)
Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

■ **ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE**

Territoire	Nombre d'habitants desservis 2017	Nombre d'habitants desservis 2018
Ars	693	695
Boutiers St Trojan	1 462	1 501
Bréville	167	167
Chassors	1 140	1 140
Chateauneuf su Charente	3 495	3 495
Cherves-Richemont	1 336	1 328
Foussignac	570	593
Gensac la Pallue	1 460	1 468
Gimeux	692	683
Hiersac	899	899
Jarnac	4 612	4 612
Les Métairies	720	713
Lignières Sonneville	626	267
Louzac St André	520	520
Mérignac	330	330
Mesnac	375	375
Nercillac	500	555
Segonzac	1 050	1 050
SIEAAC	23 530	24 094
Javrezac	485	
SIAEPA de Salles d'Angles	1 998	1 998
Sigogne	770	770
SMER de Segonzac	1 435	1 435
Saint Laurent de Cognac	750	750
Triac Lautrait	491	491
SMAEPA de Chateauneuf		358
Global	50 106	50 287

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

- *Services en Affermage :*

Service	Délegataire	Durée du contrat	Date de fin de contrat
Ars	VEOLIA	12 ans	31/12/2018
Châteauneuf sur Charente	SAUR	12 ans	31/12/2025
Cherves-Richemont	VEOLIA	10 ans	31/12/2026
Gimeux	VEOLIA	12 ans + 1	31/12/2018
Hiersac	SAUR	6 ans	31/12/2021
Jarnac	AGUR	12 ans	31/12/2027
Javrezac	VEOLIA	Fusionné avec SIEAAC à compter du 1 ^{er} juillet 2017	30/06/2017
Lignières Sonneville	SAUR	12 ans	31/8/2024
SIEAAC	VEOLIA	12 ans	31/12/2019

- *Services en Régie*

- Boutiers St trojan
- Bréville
- Chassors
- Foussignac
- Gensac la Pallue
- Les Métairies
- Louzac St André
- Mérignac
- Mesnac
- Nercillac
- Segonzac
- SIAEPA Salle d'Angles
- Sigogne
- SMER de Segonzac
- St Laurent de Cognac
- Triac Lautreit
- SMAEPA de Chateauneuf

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

- *Contrats d'affermage*

Les prestations confiées aux sociétés AGUR, SAUR et VEOLIA sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collecte
Entretien	des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Renouvellement	des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

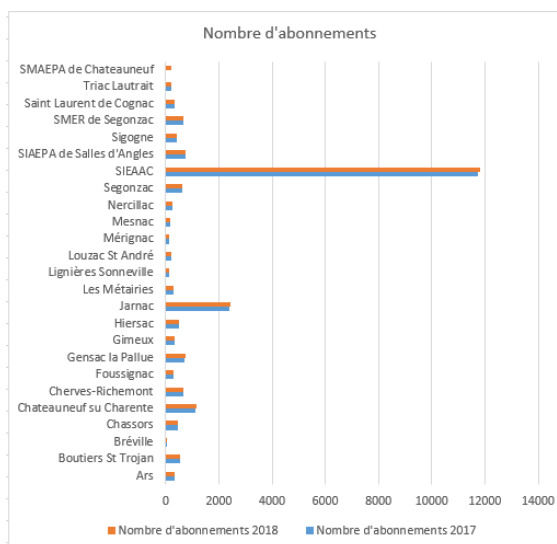
Renouvellement	des clôtures, des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration
-----------------------	---

■ CONVENTIONS DE TRANSFERT D'EFFLUENTS

Service	Lien contractuel	Sens	Caractéristique	Cocontractant	Date d'effet	Durée
SIEAAC	Convention	Import	Permanent	JAVREZAC		
SIEAAC	Convention	Import	Permanent	BOUTIERS ST TROJAN		
Foussignac	Convention	Export/Traitement effluent	Permanent	JARNAC	01/01/2003	20 ans
Jarnac	Convention	Import/traitement des effluents	Permanent	SMER DE SEGONZAC (Rejet eaux usées de Graves St Amant dans le réseau du SMER et traitement à la station de St Mème)		
Jarnac	Convention	Import/traitement des effluents	Permanent	SMER DE SEGONZAC – Bourg Charente		
Jarnac	Convention	Import/traitement des effluents	Permanent	LES METAIRIES	01/01/2003	20 ans
SMER DE SEGONZAC	Convention	Import	Permanent	SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	13/01/2012	12 ans

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Territoire	Nombre d'abonnements 2017	Nombre d'abonnements 2018	Variation
Ars	319	320	0,31%
Boutiers St Trojan	538	541	0,55%
Bréville	66	66	0,00%
Chassors	450	456	1,32%
Chateauneuf su Charente	1126	1155	2,51%
Cherves-Richemont	656	656	0,00%
Foussignac	276	285	3,16%
Gensac la Pallue	721	725	0,55%
Gimeux	325	329	1,22%
Hiersac	489	497	1,61%
Jarnac	2393	2415	0,91%
Les Métairies	300	303	0,99%
Lignièrès Sonneville	119	122	2,46%
Louzac St André	190	190	0,00%
Mérignac	135	135	0,00%
Mesnac	155	155	0,00%
Nercillac	245	246	0,41%
Segonzac	619	621	0,32%
SIEAAC	11720	11808	0,75%
SIAEPA de Salles d'Angles	758	758	0,00%
Sigogne	420	424	0,94%
SMER de Segonzac	659	658	-0,15%
Saint Laurent de Cognac	351	351	0,00%
Triac Lautrait	215	218	1,38%
SMAEPA de Chateauneuf		221	100,00%
Global	23 245	23 655	1,73%

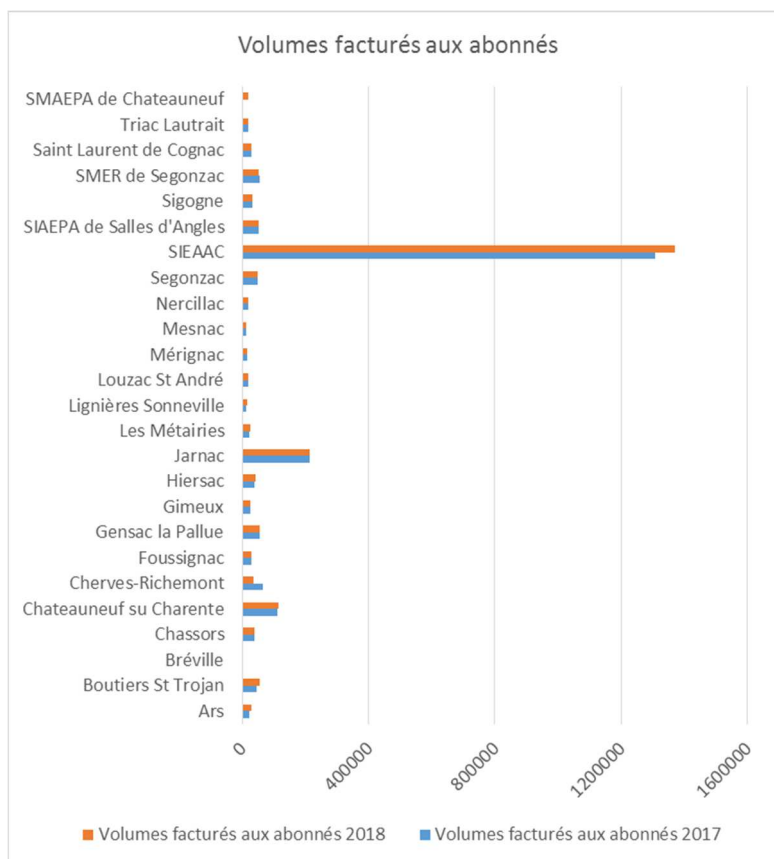


- *Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées*

Territoire	Nombre d'autorisations 2017	Nombre d'autorisations 2018
Ars	0	0
Boutiers St Trojan	0	0
Bréville	0	0
Chassors	0	0
Chateauneuf su Charente	0	0
Cherves-Richemont	0	0
Foussignac	1	1
Gensac la Pallue	0	0
Gimeux	0	0
Hiersac	0	0
Jarnac	2	2
Les Métairies	0	0
Lignières Sonneville	0	0
Louzac St André	0	0
Mérignac	0	0
Mesnac	0	0
Nercillac	0	0
Segonzac	0	0
SIEAAC	23	23
SIAEPA de Salles d'Angles	0	0
Sigogne	0	0
SMER de Segonzac	0	0
Saint Laurent de Cognac	0	0
Triac Lautrait	0	0
SMAEPA de Chateauneuf	0	0

■ **VOLUMES FACTURES**

Territoire	Volumes facturés aux abonnés 2017	Volumes facturés aux abonnés 2018	Variation
Ars	21004	30520	45,31%
Boutiers St Trojan	44441	56532	27,21%
Bréville	3226	3230	0,12%
Chassors	40077	40557	1,20%
Chateauneuf su Charente	110478	116083	5,07%
Cherves-Richemont	65346	35117	-46,26%
Foussignac	27988	28708	2,57%
Gensac la Pallue	54830	55150	0,58%
Gimeux	26190	27158	3,70%
Hiersac	37915	41595	9,71%
Jarnac	214138	213375	-0,36%
Les Métairies	24081	24321	1,00%
Lignièrès Sonneville	13019	14855	14,10%
Louzac St André	18950	18950	0,00%
Mérignac	14434	14430	-0,03%
Mesnac	13360	13360	0,00%
Nercillac	18850	18850	0,00%
Segonzac	50159	50170	0,02%
SIEAAC	1312844	1371618	4,93%
SIAEPA de Salles d'Angles	51848	51840	-0,02%
Sigogne	33336	33340	0,01%
SMER de Segonzac	56255	51840	-7,85%
Saint Laurent de Cognac	27850	27850	0,00%
Triac Lautrait	19060	19290	1,21%
SMAEPA de Chateauneuf		19876	
Global	2 299 679	2 378 615	3,69%

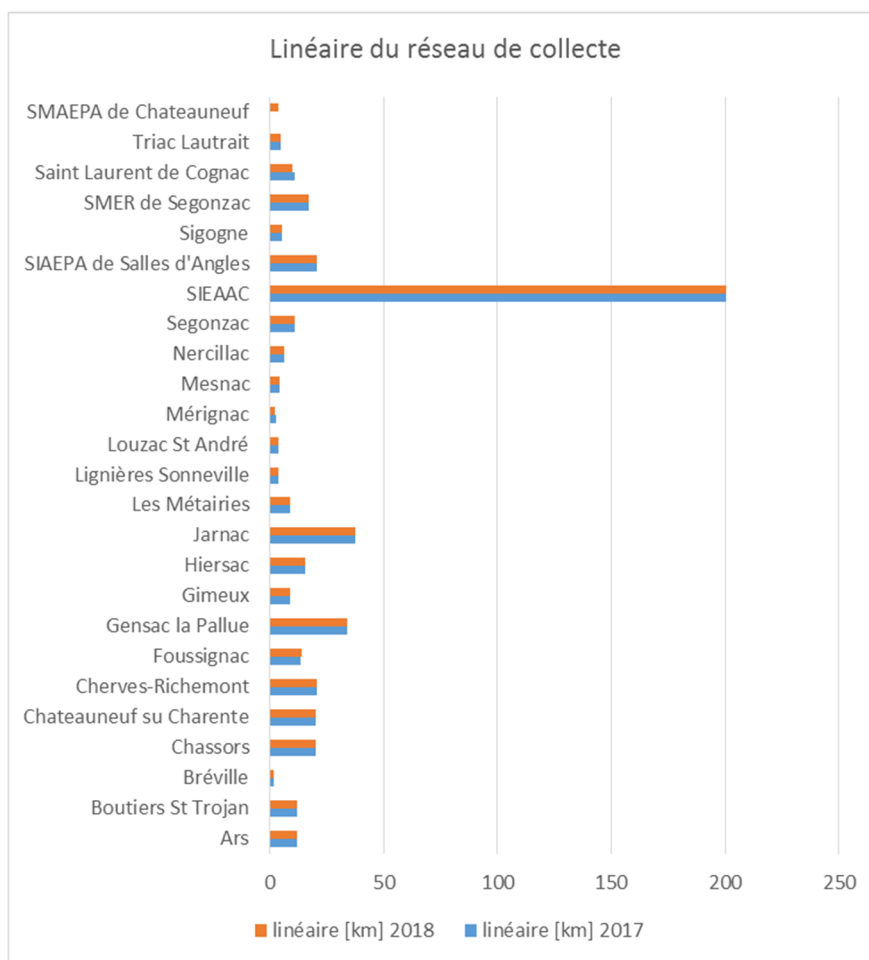


■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Territoire	linéaire [km] 2017	linéaire [km] 2018	Variation
Ars	11,883	11,883	0,00%
Boutiers St Trojan	12	12	0,00%
Bréville	2	2	0,00%
Chassors	20,27	20,27	0,00%
Chateauneuf su Charente	20,25	20,206	-0,22%
Cherves-Richemont	20,852	20,794	-0,28%
Foussignac	13,66	13,9	1,73%
Gensac la Pallue	34	34	0,00%
Gimeux	9,24	9,24	0,00%
Hiersac	15,63	15,604	-0,17%
Jarnac	37,573	37,58	0,02%
Les Métairies	9,2	9,2	0,00%
Lignières Sonneville	3,807	3,874	1,73%
Louzac St André	4	4	0,00%

Mérignac	2,665	2,6	-2,50%
Mesnac	4,4	4,4	0,00%
Nercillac	6,5	6,5	0,00%
Segonzac	11	11	0,00%
SIEAAC	200,554	200,554	0,00%
SIAEPA de Salles d'Angles	20,865	20,865	0,00%
Sigogne	5,6	5,6	0,00%
SMER de Segonzac	17,35	17,35	0,00%
Saint Laurent de Cognac	10,845	10,084	-7,55%
Triac Lautrait	4,98	5,15	3,30%
SMAEPA de Chateauneuf		3,982	100,00%
Global	499,12	502,64	0,70%



■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service est équipé de 28 stations d'épuration, d'une capacité épuratoire totale de 67 090 Equivalent Habitant.

Les filières sont réparties comme suit :

- Boues activées (4 pour 49 700 EH)
 - Cognac : 35 000 EH
 - Jarnac : 9 000 EH
 - Chateauneuf : 4 700 EH
 - Cherves : 1 000 EH
- Filtres plantés (18 pour 15 170 EH)
- Lagunes (6 pour 2 220 EH)

Ars

- *Station d'épuration communale*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : ARS

Lieu-dit : Chez Mersaud

Capacité nominale : 1 300 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	Débit
Capacité	78 kg/j	156 kg/j	244 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	et	60
DCO	2	200		60
MES	2			50

- Déclaration

Milieu récepteur du rejet : Le Né

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	40
DCO	2	125
MES	2	150

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Bréville

- Station d'épuration "Le Bourg"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : BREVILLE

Lieu-dit : LE BOURG

Capacité nominale : 160 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	9,6 kg/j	17 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5		35	ou	60
DCO		200		60
MES				50

- Autorisation du 14/01/2004

Milieu récepteur du rejet : Fossé puis Soloire

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	35
NKj	1	30
Pt	1	12

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Chassors

- Station d'épuration "LE BOURG"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : CHASSORS

Capacité nominale : 300 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES	0,5			50

- Déclaration du 10/11/1989

Milieu récepteur du rejet : La Soloire

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	120
NKj	1	
NGL	1	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

- *Station d'épuration "LES 6 CHEMINS"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : CHASSORS

Capacité nominale : 520 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Autorisation du 13/03/1981

Milieu récepteur du rejet : La Soloire

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	100

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Châteauneuf sur Charente.

- *Station d'épuration communale*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CHATEAUNEUF SUR CHARENTE

Lieu-dit : Champs des Girards

Capacité nominale : 4 700 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	282 kg/j	564 kg/j	423 kg/j	71 kg/j	19 kg/j	850 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	12	25	ou	80
DCO	12	125		75
MES	12	35		90
NKj	4			
NGL	4			
Pt	4			

- Déclaration du 05/10/2011

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	93	et	50
DCO	12	90	ou	87	et	250
MES	12	30	ou	95	et	85
NKj	4	10				
NGL	4	15				
Pt	4	2				

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	30	38,636

Cherves Richemont

- *Station d'épuration "QUARTIER ORLUT"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel
 Commune d'implantation : CHERVES-RICHEMONT
 Capacité nominale : 300 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	16 kg/j	45 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES	0,5			50

Milieu récepteur du rejet : Le Fossé du Roi

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

• *Station d'épuration "LE BOURG"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées
 Commune d'implantation : CHERVES-RICHEMONT
 Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	MES	Débit
Capacité	54 kg/j	70 kg/j	150 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2	200		60
MES	2			50

Milieu récepteur du rejet : L' Antenne

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	4,54	4,43

Gensac La Pallue

- *Station d'épuration communale*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : GENSAC-LA-PALLUE

Capacité nominale : 1 700 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2	200		60
MES	2			50

- Autorisation du 11/08/1981

Milieu récepteur du rejet : Ru de Gensac

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	40
DCO	2	120
MES	2	100
NKj	2	
NGL	2	
Pt	2	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Gimeux

- *Station d'épuration communale*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : GIMEUX

Capacité nominale : 1 300 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	78 kg/j	156 kg/j	117 kg/j	19,5 kg/j	5 kg/j	195 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2	200		60
MES	2			50

- Autorisation du 14/09/2005

Milieu récepteur du rejet : Période estivale : infiltration (noues arborées (saules + aulnes)

Période hivernale : Biau de l'Anglade

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	125
MES	2	35
NKj	2	20

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Hiersac

- Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement

Commune d'implantation : CHAMPMILLON

Lieu-dit : Le Chambourg

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	60 kg/j	150 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	et	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Déclaration du 02/11/1979

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	30
DCO	2	90
MES	2	
NKj		40

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Jarnac

- Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : JARNAC

Lieu-dit : Les Grandes Maisons

Capacité nominale : 9 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	NKj	Débit
Capacité	540 kg/j	1000 kg/j	120 kg/j	800 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	12	25	ou	80
DCO	12	125	ou	75
MES	12	35	ou	90
NKj	4	15		
Pt	4	2		

- Déclaration du 08/03/2010

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	91	et		50
DCO	12	90	ou	82	et		250
MES	12	30	ou	93	et		85
NKj	4						
NGL	4	15			et		20
Pt	4	2					

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	121,9	127

Lignières Sonneville

- Station d'épuration "Le Bourg"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : LIGNIERES-SONNEVILLE

Lieu-dit : LE BOURG

Capacité nominale : 300 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	18 kg/j	36 kg/j	27 kg/j	4,5 kg/j	0,6 kg/j	135 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES	0,5			50

- Déclaration du 27/02/2015

Milieu récepteur du rejet : Rejet mixte : Infiltration du 01/07 au 31/10 ; rejet dans le Collinaud du 01/11 au 30/06

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20
NGL	1	
Pt	1	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Louzac Saint André

- Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : LOUZAC-SAINT-ANDRE

Lieu-dit : LE BOURG (rehabilité)

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	48 kg/j	96 kg/j	72 kg/j	12 kg/j	3,2 kg/j	120 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Déclaration du 01/12/2011

Milieu récepteur du rejet : nous enherbées

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20
NGL	1	
Pt	1	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Mérignac

- Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : MERIGNAC

Capacité nominale : 300 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES	0,5			50

- Déclaration du 10/06/2016
Milieu récepteur du rejet : La Guirlande

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	35
DCO	2	125
MES	2	30
NKj	2	20
NGL	2	
Pt	2	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Mesnac

- *Station d'épuration "LE BOURG"*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel
Commune d'implantation : MESNAC
Capacité nominale : 100 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5		35		60
DCO		200		60
MES				50

- Autorisation du 15/07/1988
Milieu récepteur du rejet : Le Fossé du Roi puis la Chazotte (BV de l'Antenne)

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	150
NKj	1	50
NGL	1	
Pt	1	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

- **Station d'épuration "VIGNOLLES"**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : MESNAC

Lieu-dit : Vignolles

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5		35		60
DCO		200		60
MES				50

- Déclaration du 20/10/1993

Milieu récepteur du rejet : L'Antenne

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	120

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	32,9	0

Nercillac

- **Station d'épuration communale (Nercillac)**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : NERCILLAC

Capacité nominale : 600 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Capacité	36 kg/j	72 kg/j	54 kg/j	9 kg/j	2,4 kg/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Déclaration du 21/02/2013

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20
NGL	1	
Pt	1	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Segonzac

- *Station d'épuration - Le Bourg*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SEGONZAC

Lieu-dit : LE BOURG - NOUVELLE

Capacité nominale : 1 600 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	208 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35		60
DCO	2	200		60
MES	2			50
NKj	2			

- Déclaration du 11/10/2013

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	90
MES	2	30
NKj	2	20
NGL	2	
Pt	2	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

• *Station d'épuration - maison de retraite*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SEGONZAC

Capacité nominale : 180 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	33,7 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5		35	ou	60
DCO		200		60
MES				50

- du 07/02/2008

Milieu récepteur du rejet : massif filtrant

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	125
MES	1	30
NKj	1	20

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

SIEAAC

- Station d'épuration "COGNAC-FAUBOURG ST MARTIN"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : COGNAC

Capacité nominale : 35 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	NKj	Pt	Débit
Capacité	2100 kg/j	4200 kg/j	460 kg/j	300 kg/j	6300 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	24	25	ou	80
DCO	52	125		75
MES	52	35		90
NKj	12			
NGL	12			
Pt	12			

Milieu récepteur du rejet : La Charente

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	700	610

SIAEPA de Salles d'Angles

- Station d'épuration de GENTE

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : GENTE

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	60 kg/j	120 kg/j	90 kg/j	15 kg/j	4 kg/j	150 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Déclaration du 04/10/2006

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou
DBO5	2	25	
DCO	2	90	
MES	2	30	
NKj	2	20	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

• *Station d'épuration de ST FORT SUR LE NE*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SAINT FORT SUR LE NE

Lieu-dit : LE BOURG

Capacité nominale : 450 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	27 kg/j	68 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO	0,5	200		60
MES	0,5			50

- Déclaration du 13/03/2014

Milieu récepteur du rejet : infiltration puis Ru de la Fond

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou
DBO5	1	25	
DCO	1	125	
MES	1	30	
NKj	1	20	
NGL	1		
Pt	1		

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

• **Station d'épuration de SALLES D'ANGLES**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : SALLES D'ANGLES

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	60 kg/j	150 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Déclaration du 19/12/2007

Milieu récepteur du rejet : Fossé

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou
DBO5	2	25	
DCO	2	90	
MES	2	30	
NKj	2	20	
NGL	2		
Pt	2		

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Sigogne

- *Station d'épuration communale*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : SIGOGNE

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Autorisation du 07/07/1982

Milieu récepteur du rejet : Fossé puis Le Tourtrat

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	100
DCO	1	120
MES	1	40

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

SMER de Segonzac

- *Station d'épuration "VEILLARD LE TARD"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : BOURG-CHARENTE

Lieu-dit : VEILLARD LE TARD

Capacité nominale : 160 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	24 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5		35	ou	60
DCO		200		60
MES				50

- Déclaration du 06/09/2013

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	0,5	25
DCO	0,5	90
MES	0,5	30
NKj	0,5	25

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

• *Station d'épuration " JULIENNE"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : JULIENNE

Capacité nominale : 520 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	25 kg/j	125 kg/j	30 kg/j	20 kg/j	78 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Déclaration du 14/02/2007

Milieu récepteur du rejet : Fossé puis "Le Muellon"

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	125
MES	1	30
NKj	1	20
NGL	1	
Pt	1	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

• *Station d'épuration " ST MEME LES CARRIERES"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté
Commune d'implantation : SAINT MEME LES CARRIERES
Lieu-dit : Moque Panier
Capacité nominale : 1 100 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Capacité	66 kg/j	132 kg/j	99 kg/j	16,5 kg/j	4,4 kg/j	165 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2	200		60
MES	2			50

- Déclaration du 09/12/2002

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	90
MES	2	30
NKj	2	10

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Saint Laurent de Cognac

- Station d'épuration "Moulin de St Laurent"

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté
Commune d'implantation : SAINT LAURENT DE COGNAC
Lieu-dit : LE MOULIN DE ST LAURENT
Capacité nominale : 1 160 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	70 kg/j	174 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2	200		60
MES	2			50

- Déclaration du 20/06/2007
Milieu récepteur du rejet : noue enherbée puis Ru de St Laurent

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	90
MES	2	30
NKj	2	20

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Triac Lautrait

- Station d'épuration communale

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté
Commune d'implantation : TRIAC-LAUTRAIT
Capacité nominale : 720 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	43 kg/j	86 kg/j	65 kg/j	6 kg/j	1,6 kg/j	108 m ³ /j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 21 juillet 2015

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1	200		60
MES	1			50

- Déclaration du 08/03/2010
Milieu récepteur du rejet : La Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	90
MES	2	30
NKj	2	20
NGL	2	
Pt	2	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

Vibrac

- *Station d'épuration de VIBRAC*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : VIBRAC

Capacité nominale : 750 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	45 kg/j	90 kg/j	67,5 kg/j	11,25 kg/j	3 kg/j	112,5 m³/j

Prescriptions de rejet

- Déclaration du 10/04/2014

Milieu récepteur du rejet : Charente

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NKj	1	20
NGL	1	
Pt	1	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2017	2018
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	0	0

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

- *Part Collectivité*

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Collectivité	Objet
19/12/2018	Grand Cognac	Tarifs de la part collectivité à compter du 1 ^{er} janvier 2019

- *Part délégataire*

Les parts délégataire sont fixées contractuellement et actualisées annuellement au 1^{er} janvier.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

- *Assujettissement à la TVA*

Le service est assujetti à la TVA

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

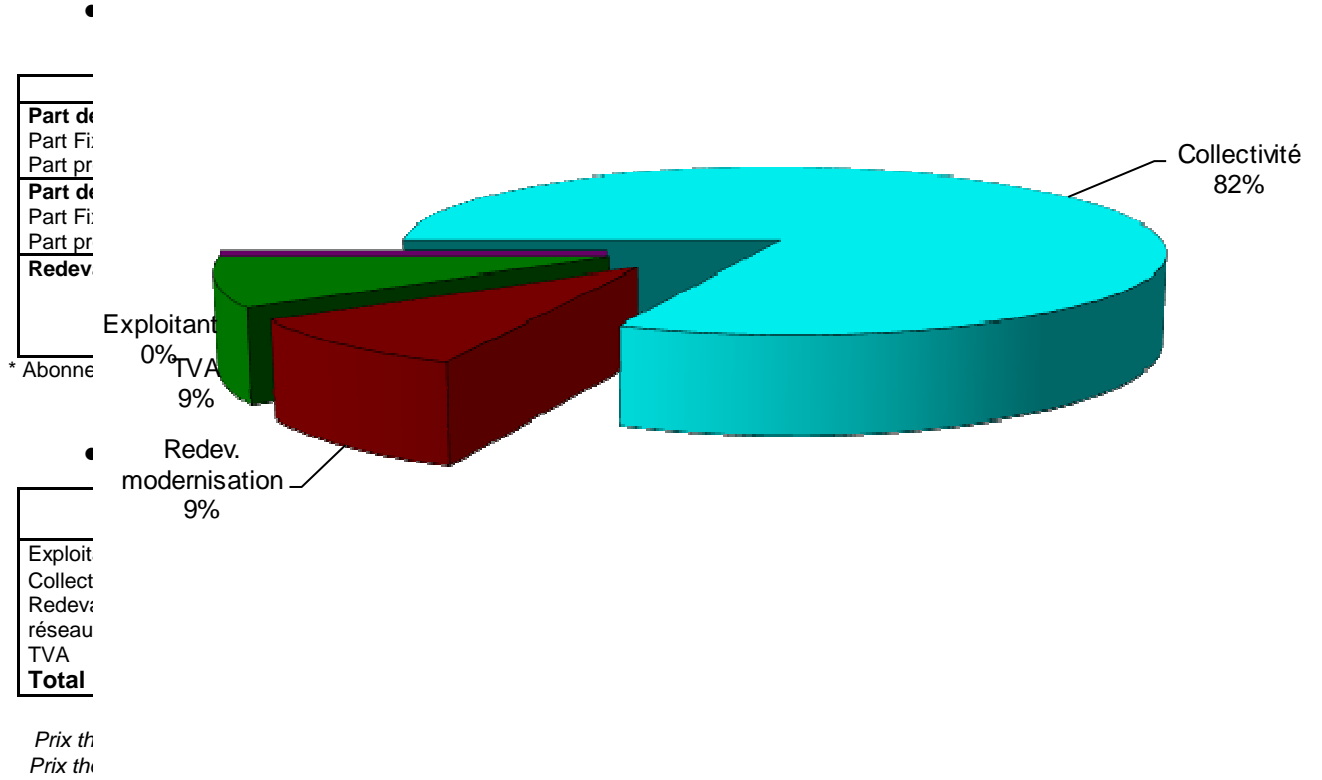
La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

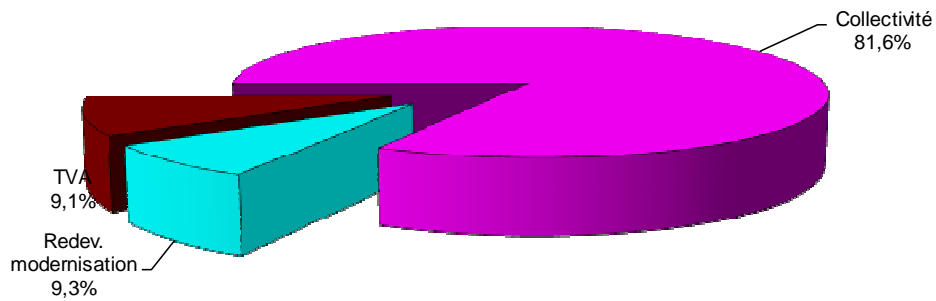
	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2500	0,2500

■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation**

Répartition au 1er janvier 2019



Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BOUTIERS ST TROJAN 2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	121,80	101,60	-16,58 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,674	1,698	+1,43 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

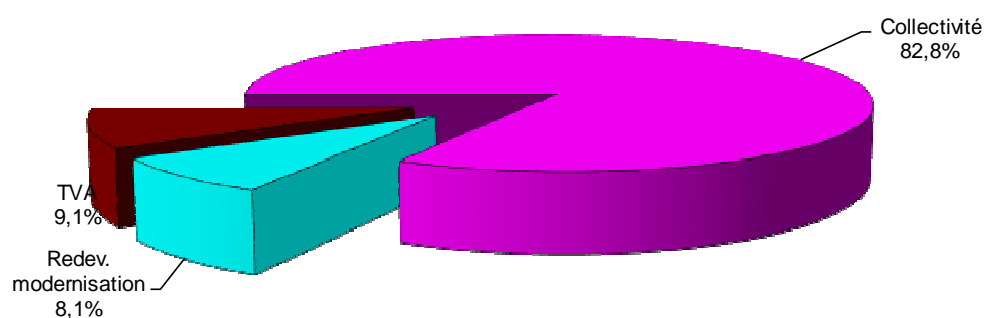
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	322,68	305,36	-5,37 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	35,27	33,54	-4,91 %
Total [€ TTC]	387,95	368,90	-4,91 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-5,37 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,07 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BREVILLE

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	60,20	55,40	-7,97 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,354	1,458	+7,68 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	222,68	230,36	+3,45 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	25,27	26,04	+3,05 %
Total [€ TTC]	277,95	286,40	+3,04 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+3,45 %

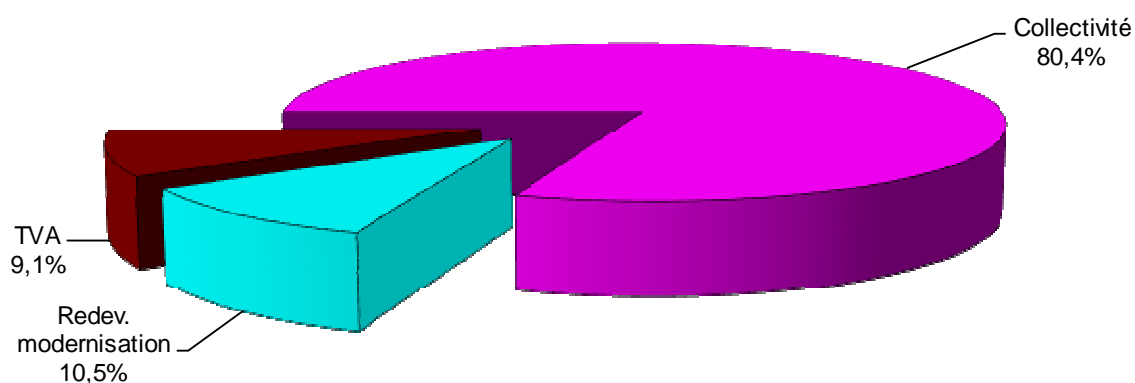
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,39 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHASSORS

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,20	61,40	-9,97 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,154	1,308	+13,34 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

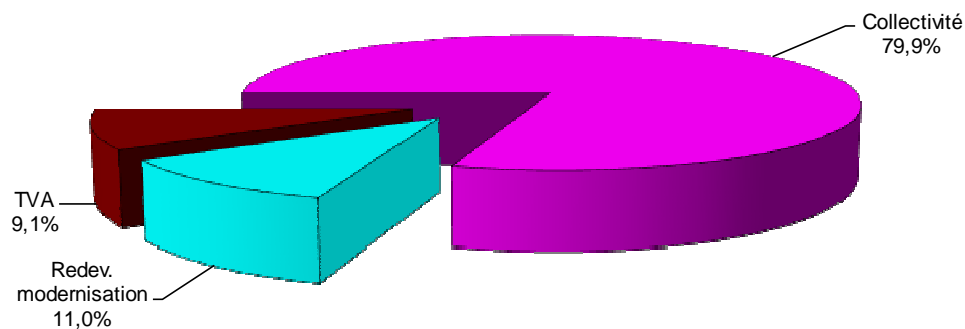
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	206,68	218,36	+5,65 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	23,67	24,84	+4,94 %
Total [€ TTC]	260,35	273,20	+4,94 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+5,65 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,28 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHATEAUNEUF 2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,32	32,84	+1,61 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7243	0,7360	+1,62 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,28	26,6115	-20,04 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,4118	1,3081	-7,35 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	119,24	121,16	+1,61 %
Collectivité	202,70	183,58	-9,43 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	35,19	33,47	-4,89 %
Total [€ TTC]	387,13	368,21	-4,89 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-5,34 %

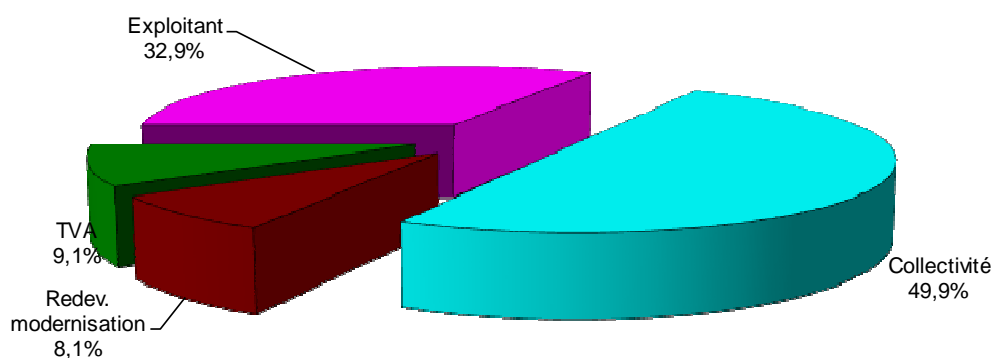
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,07 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHERVES-RICHEMONT

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,52	32,90	+1,17 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,035	1,047	+1,16 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	1,70	3,015	+77,35 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,5072	1,3022	-13,60 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	156,72	158,54	+1,16 %
Collectivité	182,56	159,28	-12,75 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	36,93	34,78	-5,82 %
Total [€ TTC]	406,21	382,60	-5,81 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-6,33 %

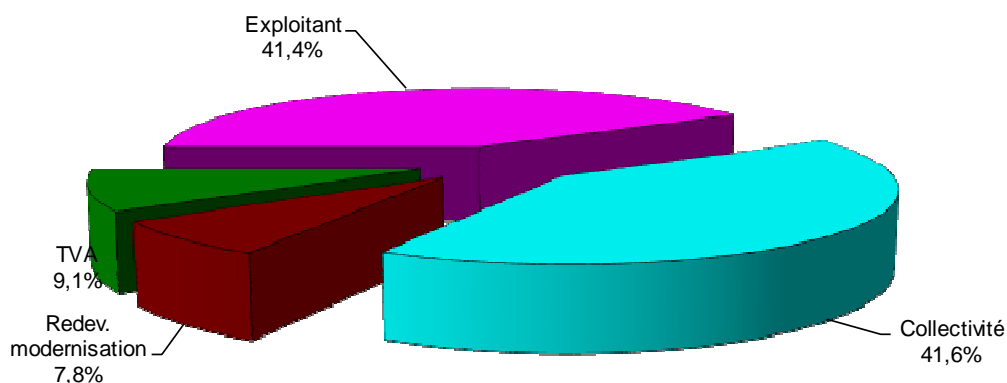
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,19 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0032 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : FOUSSIGNAC 2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire * le m ³	81,80	71,60	-12,47 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]		2,007	1,9477	-2,95 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

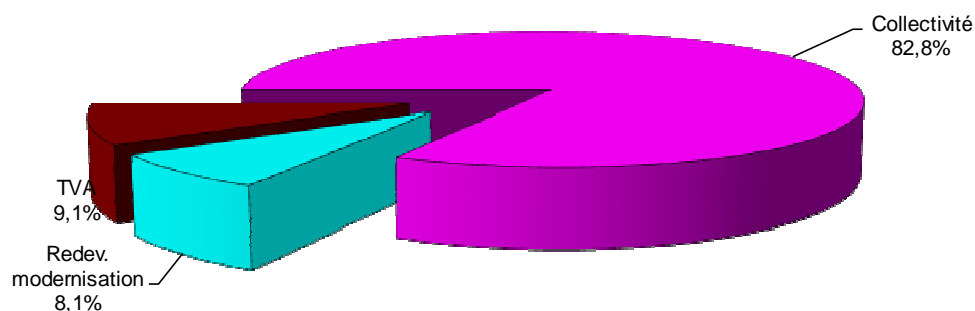
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	322,64	305,32	-5,37 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	35,26	33,53	-4,91 %
Total [€ TTC]	387,90	368,85	-4,91 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-5,37 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,07 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : GENSAC LA PALLUE 2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	64,20	58,40	-9,03 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,554	1,608	+3,47 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

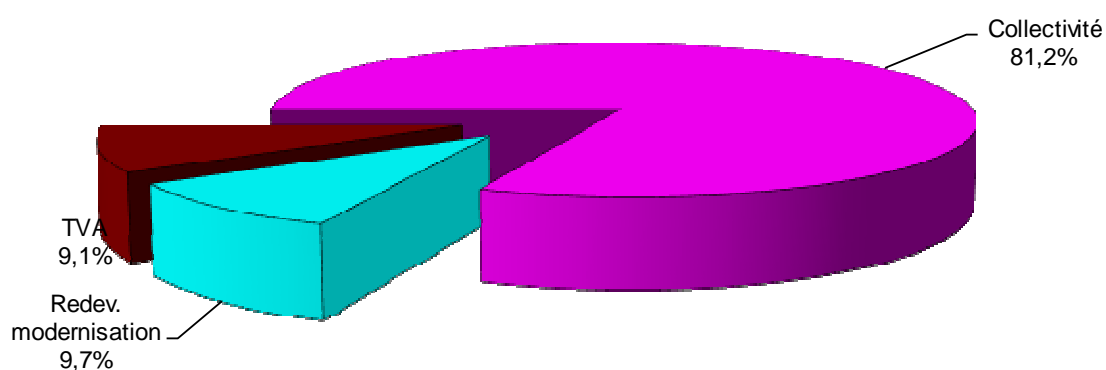
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	250,68	251,36	+0,27 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	28,07	28,14	+0,25 %
Total [€ TTC]	308,75	309,50	+0,24 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+0,27 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,58 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : GIMEUX

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,46		
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7630		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,96	78,065	+59,45 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,715	1,551	+116,92 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	133,02	0,00	
Collectivité	134,76	264,19	+96,04 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	29,78	29,42	-1,21 %
Total [€ TTC]	327,56	323,61	-1,21 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-1,34 %

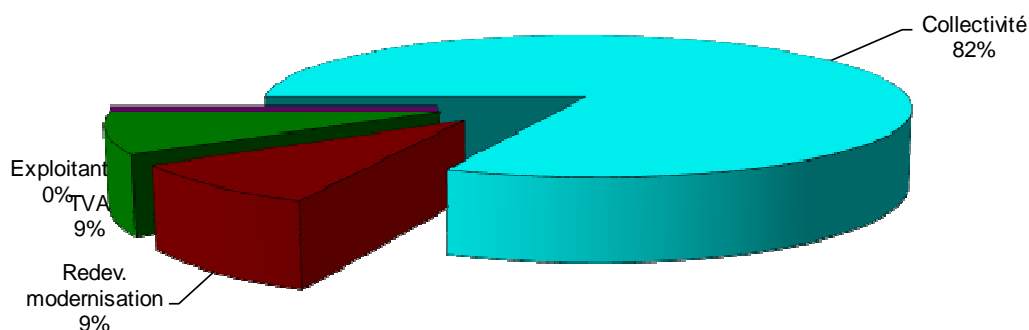
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,70 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : HIERSAC

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	23,16	23,78	+2,68 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,911	0,935	+2,63 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	1,82	5,205	+185,99 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0042	0,8284	-17,51 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	132,48	135,98	+2,64 %
Collectivité	122,32	104,61	-14,48 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	28,48	27,06	-4,99 %
Total [€ TTC]	313,28	297,65	-4,99 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-5,58 %

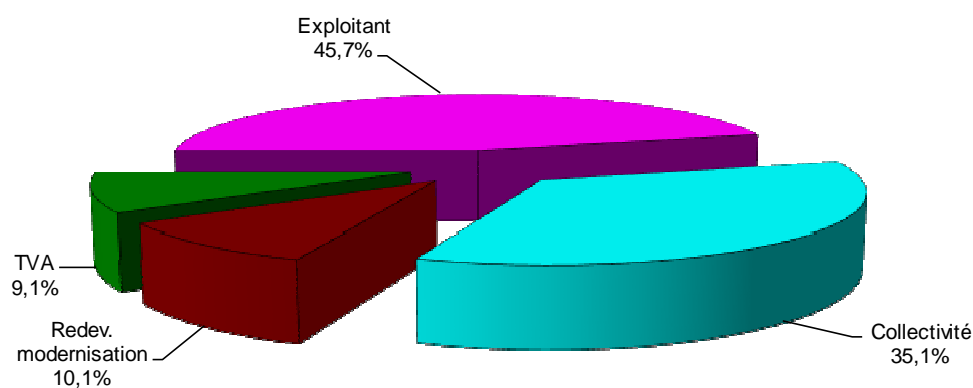
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,48 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : JARNAC

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,66	34,52	+2,55 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,475	0,487	+2,53 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	13,476	11,082	-17,76 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9103	0,9945	+9,25 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	90,66	92,96	+2,54 %
Collectivité	122,71	130,42	+6,28 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	24,34	25,34	+4,11 %
Total [€ TTC]	267,71	278,72	+4,11 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,69 %

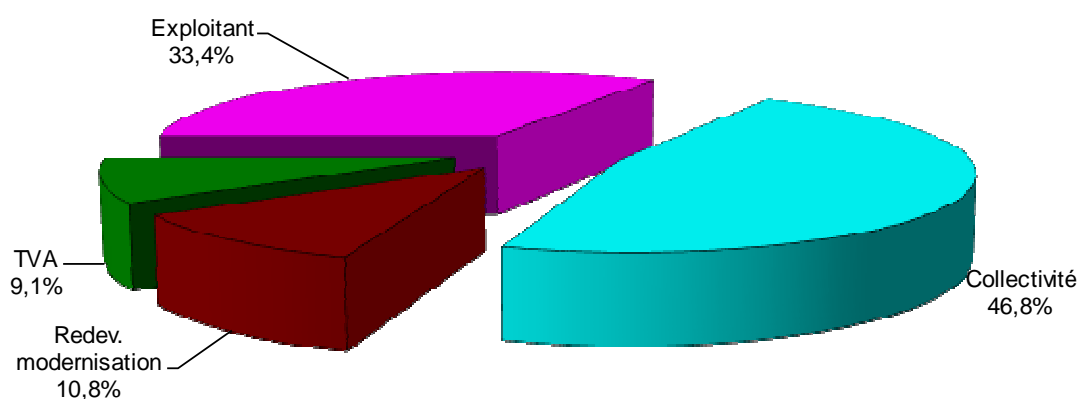
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,32 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : LES METAIRIES 2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	72,20	64,40	-10,80 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,794	1,788	-0,33 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

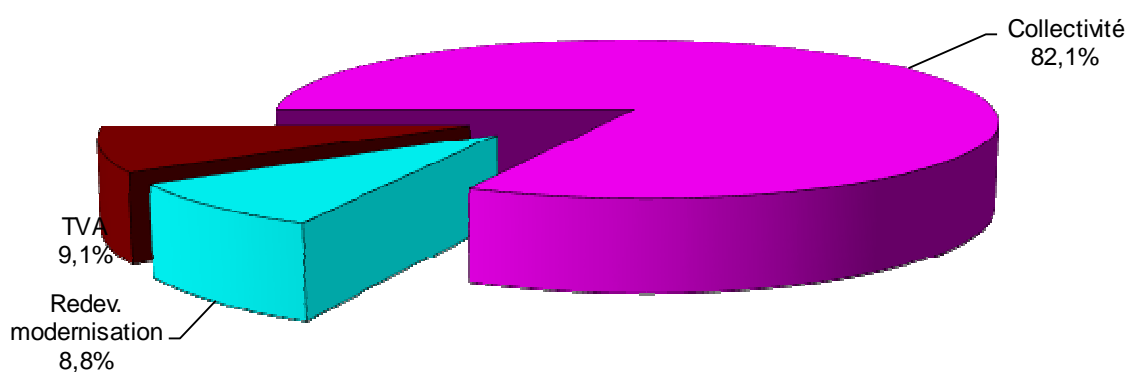
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	287,48	278,96	-2,96 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	31,75	30,90	-2,68 %
Total [€ TTC]	349,23	339,86	-2,68 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-2,96 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,83 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : LIGNIERES SONNEVILLE

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,74	50,52	+1,57 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,0313	1,0475	+1,57 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,998	21,0335	-34,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9086	0,8492	-6,54 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	173,50	176,22	+1,57 %
Collectivité	141,03	122,94	-12,83 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	34,45	32,92	-4,44 %
Total [€ TTC]	378,98	362,08	-4,46 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-4,89 %

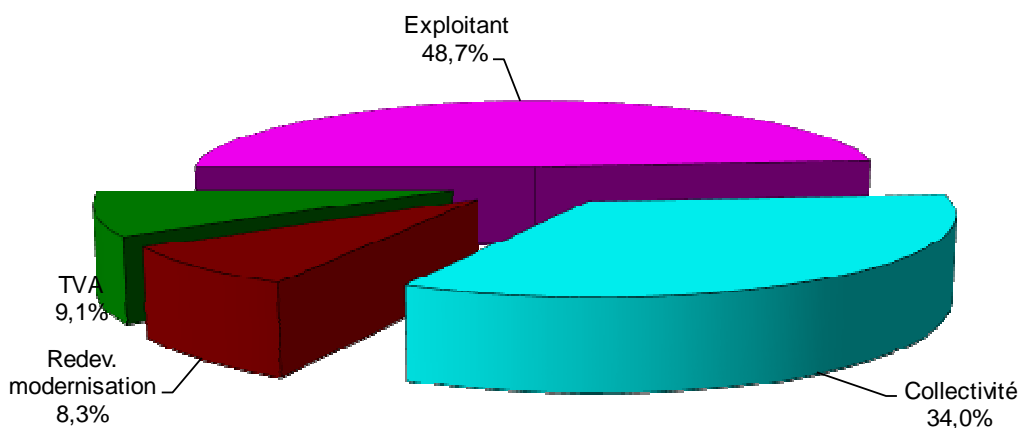
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,02 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : LOUZAC ST ANDRE

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire * le m ³	8,20	16,40	+100,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]		1,634	1,668	+2,08 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

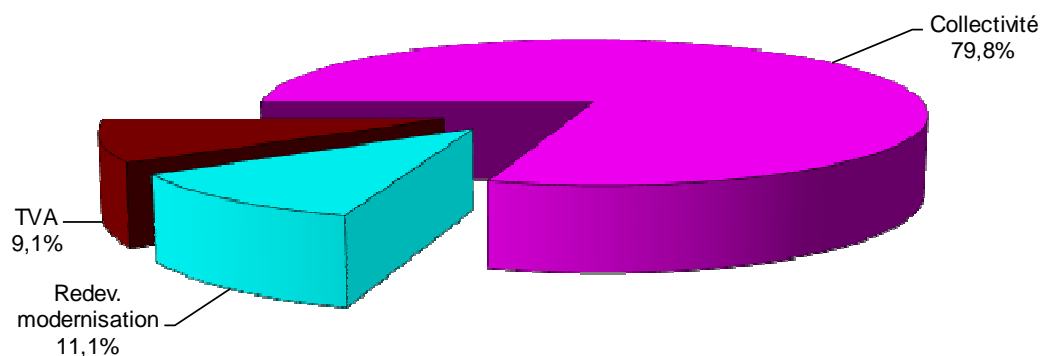
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	204,28	216,56	+6,01 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	23,43	24,66	+5,25 %
Total [€ TTC]	257,71	271,22	+5,24 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+6,01 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,26 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : MERIGNAC

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- *volution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	88,20	76,40	-13,38 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,954	1,908	-2,35 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	322,68	305,36	-5,37 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	35,27	33,54	-4,91 %
Total [€ TTC]	387,95	368,90	-4,91 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-5,37 %

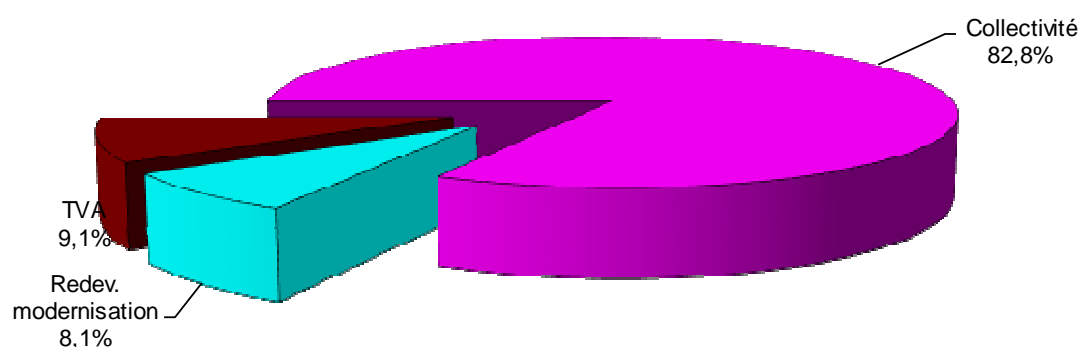
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,07 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : MESNAC

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	48,20	46,40	-3,73 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,114	2,028	-4,07 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

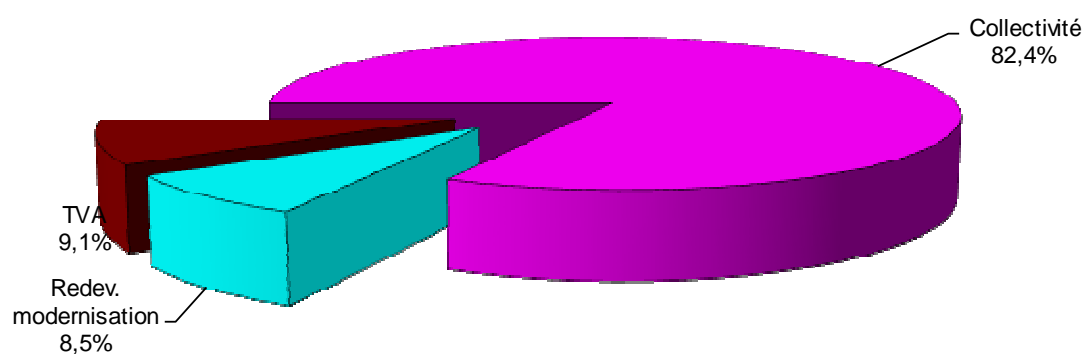
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	301,88	289,76	-4,01 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	33,19	31,98	-3,65 %
Total [€ TTC]	365,07	351,74	-3,65 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-4,01 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,93 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : NERCILLAC

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	72,92	64,94	-10,94 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,298	1,416	+9,09 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	228,68	234,86	+2,70 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	25,87	26,49	+2,40 %
Total [€ TTC]	284,55	291,35	+2,39 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,70 %

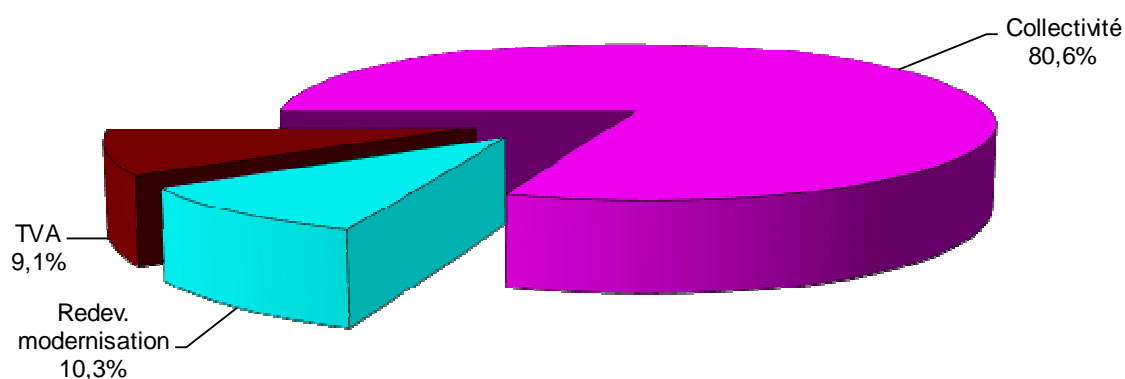
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,43 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SAINT LAURENT DE COGNAC 2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	8,20	16,40	+100,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,274	2,148	-5,54 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

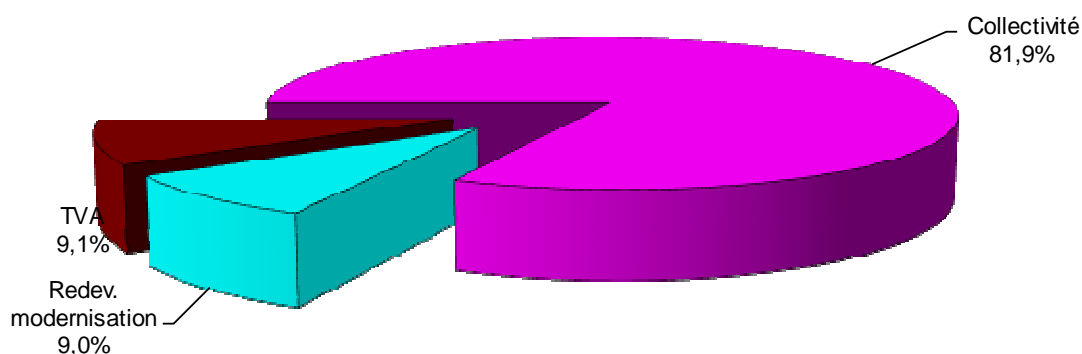
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	281,08	274,16	-2,46 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	31,11	30,42	-2,22 %
Total [€ TTC]	342,19	334,58	-2,22 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-2,46 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,79 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SEGONZAC

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	45,80	44,60	-2,62 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,85	1,83	-1,08 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

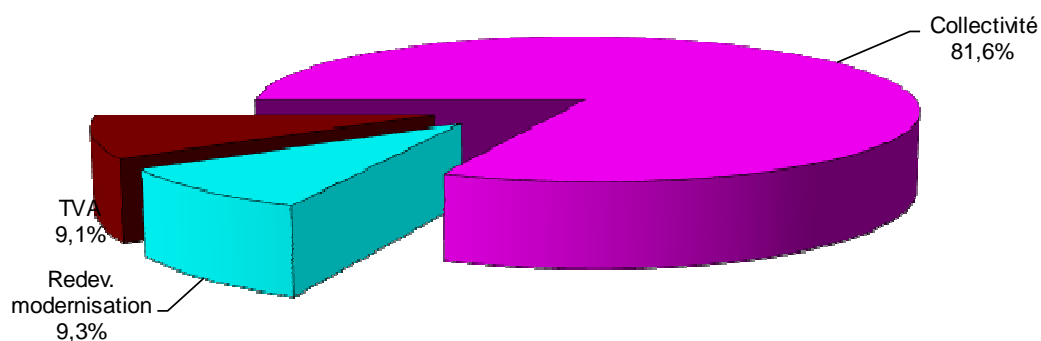
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	267,80	264,20	-1,34 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	29,78	29,42	-1,21 %
Total [€ TTC]	327,58	323,62	-1,21 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-1,34 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,70 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SIAEPA SALLES D'ANGLES 2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,80	47,60	-4,42 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,378	2,226	-6,39 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

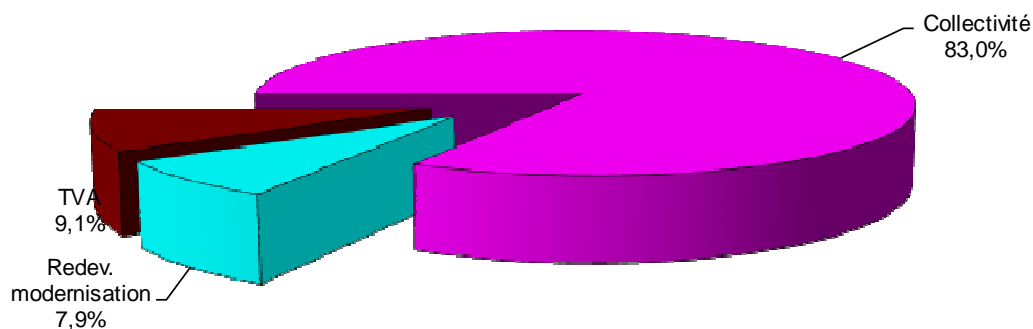
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	335,16	314,72	-6,10 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	36,52	34,47	-5,61 %
Total [€ TTC]	401,68	379,19	-5,60 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-6,10 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,16 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0032 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SIEAAC

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9144	0,9592	+4,90 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,20	34,40	+6,83 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7862	0,7588	-3,49 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	109,73	115,10	+4,89 %
Collectivité	126,54	125,46	-0,85 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	26,63	27,06	+1,61 %
Total [€ TTC]	292,90	297,62	+1,61 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,82 %

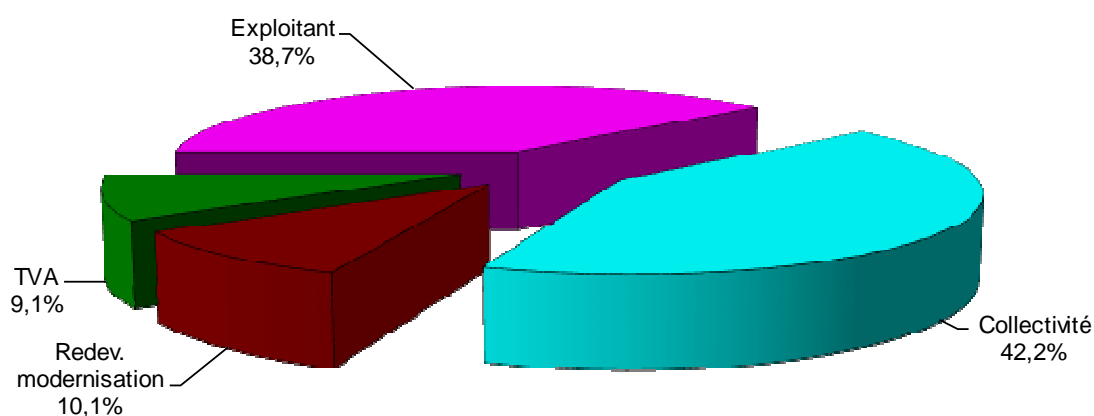
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,48 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SIGOGNE

2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	65,80	59,60	-9,42 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,106	1,272	+15,01 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

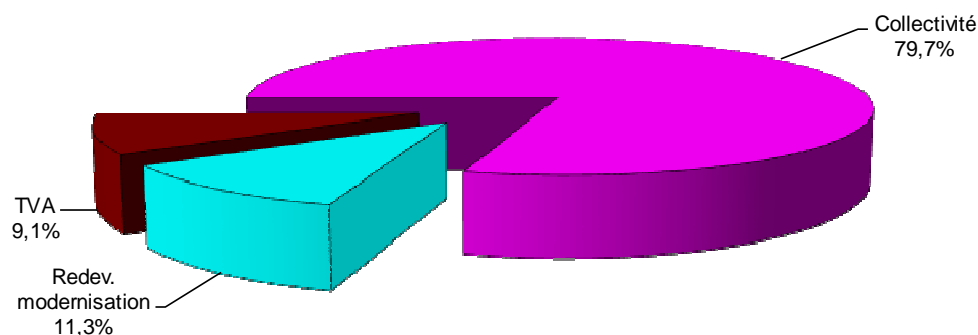
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	198,52	212,24	+6,91 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	22,85	24,22	+6,00 %
Total [€ TTC]	251,37	266,46	+6,00 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+6,91 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,22 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0022 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SMAEPA CHATEAUNEUF 2018 tarif domestique Tarif: commune de Graves St Amant

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF: COMMUNE DE GRAVES ST AMANT y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	100,00	85,25	-14,75 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,20	2,0925	-4,89 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

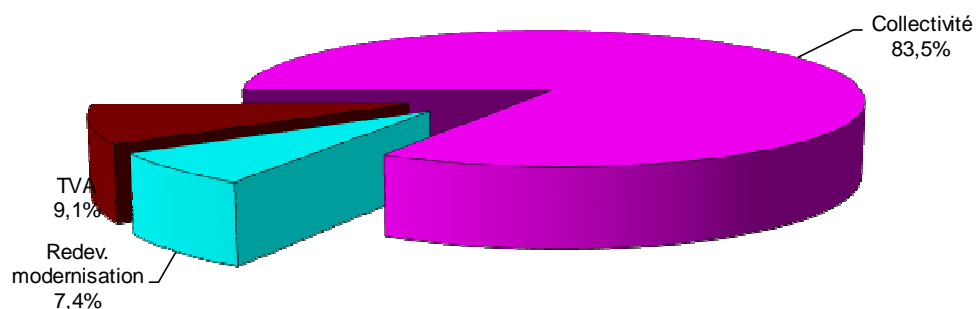
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	364,00	336,35	-7,60 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	39,40	36,64	-7,01 %
Total [€ TTC]	433,40	402,99	-7,02 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-7,60 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,36 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0034 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAINT SIMON - VIBRAC y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]	100,00	85,25	-14,75 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	2,20	2,0925	-4,89 %
	Abonnement ordinaire *			
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

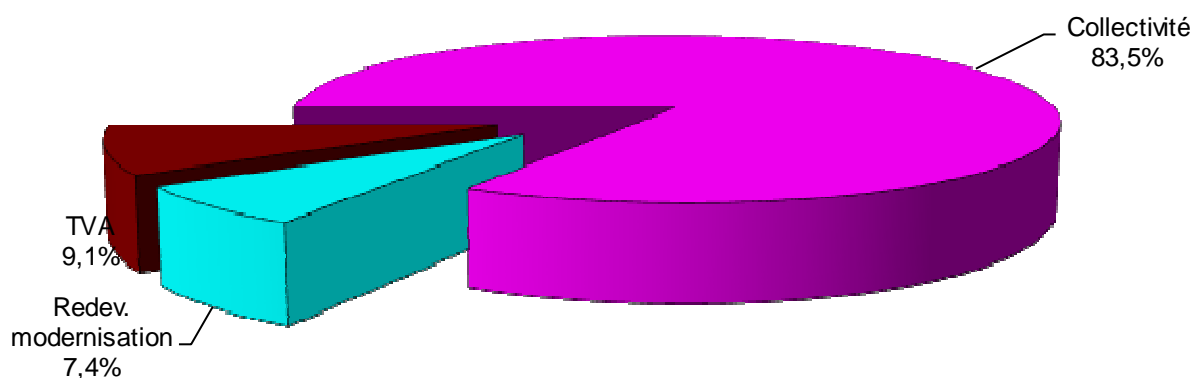
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	364,00	336,35	-7,60 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	39,40	36,64	-7,01 %
Total [€ TTC]	433,40	402,99	-7,02 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-7,60 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,36 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0034 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : SMER DE SEGONZAC
Gondeville - Mainxe

2018 tarif domestique Bourg Charente - Julienne -

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF BOURG CHARENTE - JULIENNE - GONDEVILLE - MAINXE y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	66,20	59,90	-9,52 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,594	2,388	-7,94 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	377,48	346,46	-8,21 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	40,75	37,65	-7,60 %
Total [€ TTC]	448,23	414,11	-7,61 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-8,41 %

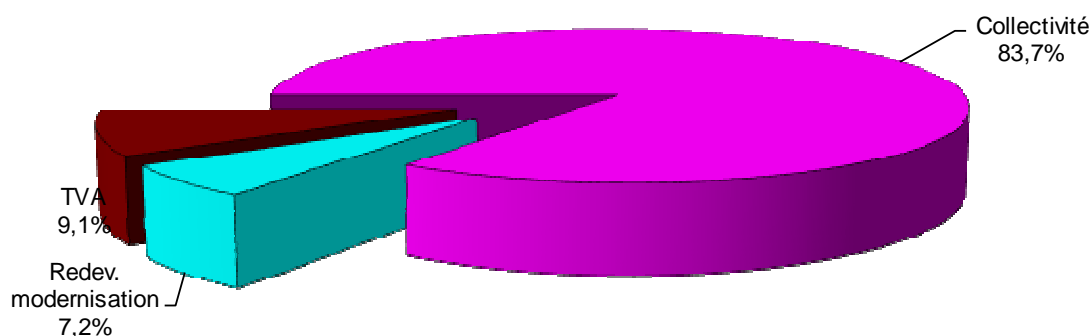
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,45 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0034 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ST MEME LES CARRIERES y compris Redevance modernisation

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	54,20	50,90	-6,09 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	2,114	2,028	-4,07 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

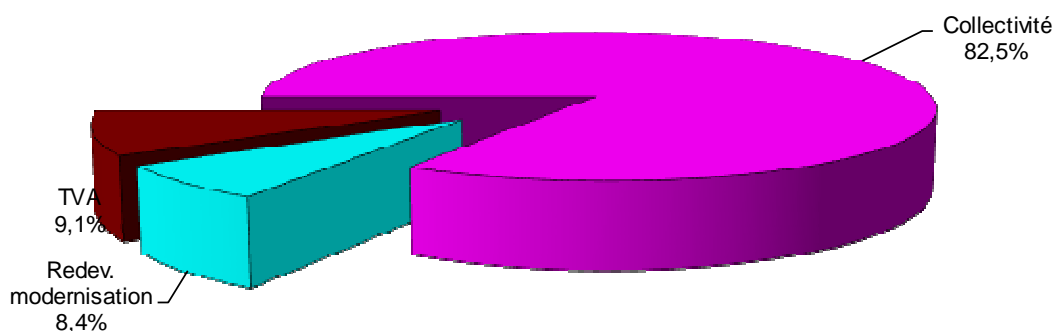
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	307,88	294,26	-4,42 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	33,79	32,43	-4,02 %
Total [€ TTC]	371,67	356,69	-4,03 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-4,67 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,97 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



GRAND COGNAC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TRIAC LAUTRAIT 2018

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]	56,20	52,40	-6,76 %
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,914	1,878	-1,88 %
	Abonnement ordinaire *			
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,25	0,25	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

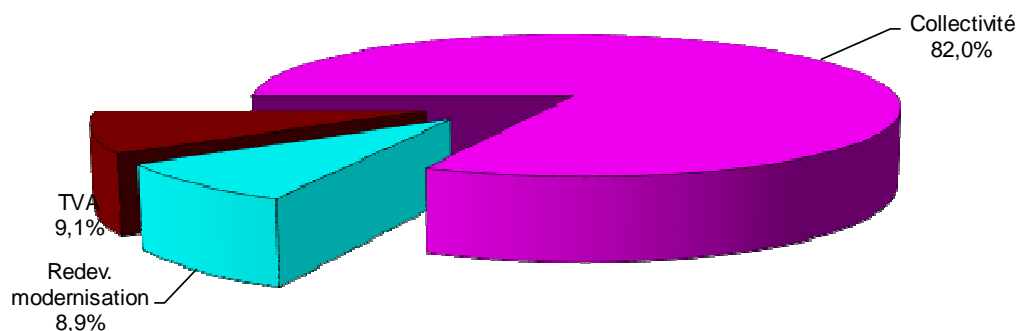
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Collectivité	285,88	277,76	-2,84 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00	30,00	0,00 %
TVA	31,59	30,78	-2,56 %
Total [€ TTC]	347,47	338,54	-2,57 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
-2,84 %

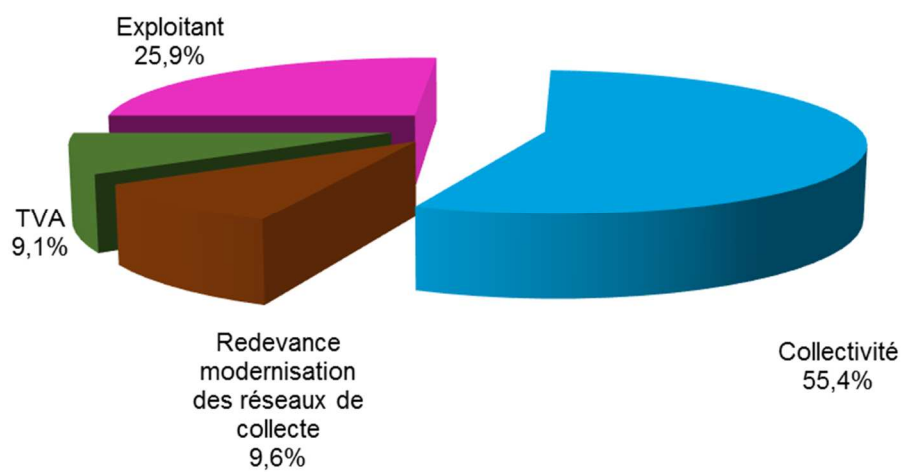
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,82 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



Territoire	Exploitant	Collectivité	Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA	TOTAL (€TTC)	Abonnés	Prix du m3 (pour une facture 120 m3 TTC)
Ars	0,00	261,98	30,00	29,20	321,18	320	2,68
Boutiers St Trojan	0,00	305,36	30,00	33,54	368,90	541	3,07
Bréville	0,00	230,36	30,00	26,04	286,40	66	2,39
Chassors	0,00	218,36	30,00	24,84	273,20	456	2,28
Chateauneuf sur Charente	121,16	183,58	30,00	33,47	368,22	1 155	3,07
Cherves-Richemont	158,54	159,28	30,00	34,78	382,60	656	3,19
Foussignac	0,00	305,32	30,00	33,53	368,86	285	3,07
Gensac la Pallue	0,00	251,36	30,00	28,14	309,50	725	2,58
Gimeux	0,00	264,19	30,00	29,42	323,60	329	2,70
Hiersac	135,98	104,61	30,00	27,06	297,65	497	2,48
Jarnac	92,96	130,42	30,00	25,34	278,72	2 415	2,32
Les Métairies	0,00	278,96	30,00	30,90	339,86	303	2,83
Lignières Sonnevile	176,22	122,94	30,00	32,92	362,07	122	3,02
Louzac St André	0,00	216,56	30,00	24,66	271,22	190	2,26
Mérignac	0,00	305,36	30,00	33,54	368,90	135	3,07
Mesnac	0,00	289,76	30,00	31,98	351,74	155	2,93
Nercillac	0,00	234,86	30,00	26,49	291,35	246	2,43
Segonzac	0,00	264,20	30,00	29,42	323,62	621	2,70
SIEAAC	115,10	125,46	30,00	27,06	297,62	11 808	2,48
SIAEPA de Salles d'Angles	0,00	314,72	30,00	34,47	379,19	758	3,16
Sigogne	0,00	212,24	30,00	24,22	266,46	424	2,22
SMAEPA de Chateauneuf	0,00	336,35	30,00	36,64	402,99	221	3,36
SMER de Segonzac (Bourg Charente, Gondeville, Mainxe)	0,00	346,46	30,00	37,65	414,11	323	3,45
St Meme les Carrières - (Ex-SMER de Segonzac)	0,00	294,26	30,00	32,43	356,69	335	2,97
Saint Laurent de Cognac	0,00	274,16	30,00	30,42	334,58	351	2,79
Triac Lautrait	0,00	277,76	30,00	30,78	338,54	218	2,82
Total	81,03	173,48	30,00	28,45	312,96	23 655	2,61

Répartition au 1er janvier 2019



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Synthèse des Recettes

	Territoire	recettes collectivité 2017	recettes exploitant 2017	recettes collectivité 2018	recettes exploitant 2018
Régie	Boutiers St Trojan	1 415 864,39 €		844 730,21 €	
	Bréville				
	Chassors				
	Foussignac				
	Gensac la Pallue				
	Les Métairies				
	Louzac St André				
	Mérignac				
	Mesnac				
	Nercillac				
	Segonzac				
	SIAEPA de Salles d'Angles				
	Sigogne				
	SMER de Segonzac				
	Saint Laurent de Cognac				
Triac Lautrait					
SMAEPA de Chateauneuf					
Affermage	Ars	36 972,04 €	18 222,78 €	41 552,44 €	22 168,43 €
	Chateauneuf sur Charente	192 972,22 €	111 262,94 €	176 323,48 €	112 312,42 €
	Cherves-Richemont	110 444,20 €	88 237,04 €	110 444,20 €	88 237,04 €
	Gimeux	35 823,10 €	32 412,53 €	35 254,47 €	34 107,03 €
	Hiersac	36 387,18 €	38 716,54 €	41 708,01 €	49 831,07 €
	Jarnac	209 871,20 €	181 360,96 €	206 878,66 €	210 623,86 €
	Lignières Sonneville	14 966,29 €	17 483,32 €	17 108,85 €	20 964,40 €
	Javrezac	6 254,29 €	3 604,92 €		
	SIEAAC	1 371 862,86 €	1 251 814,89 €	1 449 545,03 €	1 375 249,77 €
	Global	3 431 417,77 €	1 743 115,92 €	2 923 545,35 €	1 913 494,02 €

- Synthèse des recettes des Exploitants

Territoire	recettes facturation 2017	recettes facturation 2018
Ars	18 222,78 €	22 168,43 €
Chateaufort sur Charente	111 262,94 €	112 312,42 €
Cherves-Richemont	88 237,04 €	88 237,04 €
Gimeux	32 412,53 €	34 107,03 €
Hiersac	38 716,54 €	49 831,07 €
Jarnac	181 360,96 €	210 623,86 €
Lignières Sonnevill	17 483,32 €	20 964,40 €
Javrezac	3 604,92 €	
SIEAAC	1 251 814,89 €	1 375 249,77 €
Global	1 743 115,92 €	1 913 494,02 €

Soit pour l'exploitant VEOLIA :

Territoire	recettes facturation 2017	recettes facturation 2018
Ars	18 222,78 €	22 168,43 €
Cherves-Richemont	88 237,04 €	88 237,04 €
Gimeux	32 412,53 €	34 107,03 €
Javrezac	3 604,92 €	
SIEAAC	1 251 814,89 €	1 375 249,77 €
Global	1 394 292,16 €	1 519 762,27 €

Soit pour SAUR

Territoire	recettes facturation 2017	recettes facturation 2018
Chateaufort sur Charente	111 262,94 €	112 312,42 €
Hiersac	38 716,54 €	49 831,07 €
Lignières Sonnevill	17 483,32 €	20 964,40 €
Global	167 462,80 €	183 107,89 €

Soit pour AGUR

Territoire	recettes facturation 2017	recettes facturation 2018
Jarnac	181 360,96 €	210 623,86 €
Global	181 360,96 €	210 623,86 €

■ Indicateurs de performance du

de l'assainissement collectif

■ TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	2017	2018
Boutiers St Trojan	100	100
Bréville	100	100
Chassors	100	100
Foussignac	100	100
Gensac la Pallue	100	100
Les Métairies	100	100
Louzac Saint André	100	100
Mérignac	95	95
Mesnac	100	100
Nercillac	100	100
Segonzac	100	100
SIAEPA de Salles d'Angles	100	100
Sigogne	100	100
SMAEPA de Chateauneuf	100	100
SMER de Segonzac	100	100
Saint Laurent de Cognac	100	100
Triac Lautreit	100	100
Ars	100	100
Chateauneuf-sur Charente	95	95
Cherves Richemont	100	100
Gimeux	100	100
Hiersac	100	100
Jarnac	100	100
Lignièrès Sonneville	100	100
SIEAAC	100	100

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
	TOTAL		120

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Territoire	indice de connaissance et gestion patrimoniale du réseau
Ars	75
Boutiers St Trojan	90
Bréville	80
Chassors	100
Chateauneuf su Charente	75
Cherves-Richemont	53
Foussignac	88
Gensac la Pallue	105
Gimeux	86
Hiersac	72
Jarnac	100
Les Métairies	70
Lignières Sonnevile	71
Louzac St André	15
Mérignac	37
Mesnac	100
Nercillac	100
Segonzac	100
SIEAAC	71
SIAEPA de Salles d'Angles	100
Sigogne	80
SMER de Segonzac	100
Saint Laurent de Cognac	105
Triac Lautreit	115
SMAEPA de Chateauneuf	105
Global	82

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la collecte par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes ou non-conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme ou non-conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU

par rapport aux arrêtés de prescriptions spécifiques préfectoraux

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme ou non-conforme à leurs prescriptions

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation préfectorale est de

- 86,1 % en 2017, non-conformité pour les stations de Cherves-Richemont-Orlut et de Jarnac
- 100% en 2018.

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	2017	2018
Boutiers St Trojan	100	100
Bréville	100	100
Chassors	100	100
Foussignac	100	100
Gensac la Pallue	100	100
Les Métairies	100	100
Louzac Saint André	100	100

Mérignac	100	100
Mesnac	100	100
Nercillac	100	100
Segonzac	100	100
SIAEPA de Salles d'Angles	100	100
Sigogne	100	100
SMAEPA de Chateauneuf	100	100
SMER de Segonzac	100	100
Saint Laurent de Cognac	100	100
Triac Lautrait	100	100
Ars	100	100
Chateauneuf-sur Charente	100	100
Cherves Richemont	100	100
Gimeux	100	100
Hiersac	100	100
Jarnac	100	100
Lignières Sonneville	100	100
SIEAAC	100	100

■ TAUX DE DEBORDEMENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	2017	2018
Boutiers St Trojan	0	0
Bréville	0	0
Chassors	0	0
Foussignac	0	0
Gensac la Pallue	0	0
Les Métairies	0	0
Louzac Saint André	0	0
Mérignac	0	0
Mesnac	0	0
Nercillac	0	0
Segonzac	0	0
SIAEPA de Salles d'Angles	0	0
Sigogne	0	0
SMAEPA de Chateauneuf	0	0
SMER de Segonzac	0	0
Saint Laurent de Cognac	0	0
Triac Lautrait	0	0
Ars	0	0
Chateauneuf-sur Charente	1	0
Cherves Richemont	0	0
Gimeux	0	0
Hiersac	0	0
Jarnac	0	0
Lignières Sonneville	0	0
SIEAAC	0	1

Le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis.

Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

■ **NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE**

Nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements	2017	2018
Boutiers St Trojan	0	0
Bréville	0	0
Chassors	0	0
Foussignac	0	0
Gensac la Pallue	0	0
Les Métairies	0	0
Louzac Saint André	1	1
Mérignac	0	0
Mesnac	0	0
Nercillac	0	0
Segonzac	1	1
SIAEPA de Salles d'Angles	0	0
Sigogne	1	1
SMAEPA de Chateaufort	0	0
SMER de Segonzac	1	0
Saint Laurent de Cognac	1	1
Triac Lautrait	0	0
Ars	0	0
Chateaufort-sur Charente	0	0
Cherves Richemont	1	1
Gimeux	0	0
Hiersac	0	0
Jarnac	3	3
Lignières Sonnevillle	0	0
SIEAAC	24	22

■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

Taux moyen de renouvellement des réseaux	2017	2018
Boutiers St Trojan	0	0
Bréville	0	0
Chassors	0	0
Foussignac	0	0
Gensac la Pallue	0	0
Les Métairies	0	0
Louzac Saint André	0	0
Mérignac	0	0
Mesnac	0	0
Nercillac	0	0
Segonzac	0	0
SIAEPA de Salles d'Angles	0	0
Sigogne	0	0
SMAEPA de Chateauneuf	0	0
SMER de Segonzac	0	0
Saint Laurent de Cognac	0	0
Triac Lautreit	0	0
Ars	0	0
Chateauneuf-sur Charente	0,09	0
Cherves Richemont	0,62	0,63
Gimeux	0	0
Hiersac	0	0,03
Jarnac	0	0,02
Lignières Sonneville	3,57	3,7
SIEAAC	0,04	0,14

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ **INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES**

	nombre de points
A. - Eléments communs à tous les types de réseaux :	
identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement) ;	20
évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) ;	10
réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement ;	20
réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes ;	30
réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes ;	10
connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	10
B. - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :	
évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	10
C. - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :	
mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10
TOTAL	120

N.B. : Les éléments indiqués aux points B et C ne sont pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Services	indice des rejets au milieu naturel
Boutiers St Trojan	0
Bréville	0
Chassors	0
Foussignac	Pas de station donc non concerné
Gensac la Pallue	20
Les Métairies	Pas de station donc non concerné
Louzac St André	0
Mérignac	20
Mesnac	0
Nercillac	0
Segonzac	0
SIAEPA de Salles d'Angles	0
SMAEPA de Chateauneuf	0
Sigogne	0
SMER de Segonzac	0
Saint Laurent de Cognac	0
Triac Lautreait	20
Ars	20
Chateauneuf sur Charente	20
Cherves Richemont	20
Gimeux	20
Hiersac	20
Jarnac	20
Lignières Sonneville	20
SIEAAC	20

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	20,5	44

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Taux d'impayés	2017	2018
Boutiers St Trojan	0	0
Bréville	0	0
Chassors	0	0
Foussignac	0	0
Gensac la Pallue	0	0
Les Métairies	0	0
Louzac Saint André	0	0
Mérignac	0	0
Mesnac	0	0
Nercillac	0	0
Segonzac	0	0
SIAEPA de Salles d'Angles	0	0
Sigogne	0	0
SMAEPA de Chateauneuf	0	0
SMER de Segonzac	0	0
Saint Laurent de Cognac	0	0
Triac Lautreait	0	0
Ars	1,04	1,45%
Chateauneuf-sur Charente	3,36	1,85%
Cherves Richemont	0,87	0,74%
Gimeux	1,04	1,45%
Hiersac	1,52	0,83%
Jarnac	1,6	1,6%
Lignières Sonnevile	20,66	3,12%
SIEAAC	1,26	1,23 %

■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Nombre de réclamation	2017	2018
Boutiers St Trojan	0	0
Bréville	0	0
Chassors	0	0
Foussignac	0	0
Gensac la Pallue	0	0
Les Métairies	0	0
Louzac Saint André	0	0
Mérignac	0	0
Mesnac	0	0
Nercillac	0	0
Segonzac	0	0
SIAEPA de Salles d'Angles	0	0
Sigogne	0	0
SMAEPA de Chateauneuf	0	0
SMER de Segonzac	0	0
Saint Laurent de Cognac	0	0
Triac Lautreait	0	0
Ars	0	0
Chateauneuf-sur Charente	0	0
Cherves Richemont	0	0
Gimeux	1	1
Hiersac	0	0
Jarnac	5	7
Lignières Sonneville	0	0
SIEAAC	69	77

Taux de réclamation global	2017	2018
Boutiers St Trojan	0	0
Bréville	0	0
Chassors	0	0
Foussignac	0	0
Gensac la Pallue	0	0
Les Métairies	0	0
Louzac Saint André	0	0
Mérignac	0	0
Mesnac	0	0
Nercillac	0	0
Segonzac	0	0
SIAEPA de Salles d'Angles	0	0
Sigogne	0	0
SMAEPA de Chateauneuf	0	0
SMER de Segonzac	0	0
Saint Laurent de Cognac	0	0
Triac Lautreait	0	0
Ars	0	0
Chateauneuf-sur Charente	0	0
Cherves Richemont	0	0
Gimeux	3,08	3,04
Hiersac	0	0
Jarnac	1,9	2,89
Lignières Sonneville	0	0
SIEAAC	5,89	6,52

Financement des

de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

- *Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2017 pour les services suivants :*

- Ars
- Boutiers St Trojan
- Bréville
- Cherves Richemont
- Foussignac
- Gensac la Pallue
- Hiersac
- Les Métairies
- Lignières Sonneville
- Louzac Saint André
- Mérignac
- Mesnac
- Nercillac
- Segonzac
- « Salles d'Angles »
- Sigogne
- « SMER Segonzac »
- Saint Laurent de Cognac
- Triac Lautrait
- SIAEPA de Salles d'Angles
- SMAEPA de Chateauneuf

- Les travaux engagés au cours de l'exercice concernant les services suivant sont :

Service	Objet des travaux	Montant de travaux
Chassors	Renouvellement réseau amiante ciment 124 ml	71 936 €
Chassors	Dignostic assainissement en cours	101 291 €
Gimeux	Extension réseau 35 ml	10 756 €
Sigogne	Diagnostic assainissement en cours	101 291 €
Chateaufeuf sur Charente	Extension de réseau	900 000 €
Chateaufeuf sur Charente	Diagnostic assainissement en cours	69 135 €
Jarnac	Extension centre de loisirs 35 ml	12 500 €
« SIEAAC »	Réhabilitation réseaux Chateaubernard rue des Quillettes 1210 ml	642 025 €
« SIEAAC »	Réhabilitation réseaux Cognac pont de Chatenay 1000 ml	200 000 €
« SIEAAC »	Réhabilitation réseaux Cognac rue St Martin 160 ml	120 000 €
« SIEAAC »	Diagnostic réseau en cours	233 343 €
	Total des travaux engagés	1 462 277 €

■ PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Service	Objet des travaux	Montant de travaux
Cherves Richemont	Extension réseau rue des Peroches	
Chateaufeuf sur Charente	Extension réseaux	
Jarnac	Réhabilitation réseau A Gal Leclerc	
Jarnac	Diagnostic assainissement	
« SIEAAC »	Réhabilitation réseaux réseaux Cognac – carrefour République/Jaurès	
« SIEAAC »	Extension réseaux Chateaubernard Décathlon	
	Total des travaux engagés	€

■ ETAT DE LA DETTE

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	7 680 643,00 €	7 942 038,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	584 852,44 €	824 148,60 €
dont en intérêts	208 016,77 €	258 710,89 €
dont en capital	376 835,67 €	565 437,71 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	2 251 826,58 €	583 049,11 €	577 879,96 €

■ Actions de solidarité et de

■ dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Ars

	2017	2018
montants des abandons de créance	106,00€	0,00 €
dont part délégataire	106,00€	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	2	0
nombre d'aides accordées		

Chateaufort sur Charente

	2017	2018
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées		

Cherves Richemont

	2017	2018
montants des abandons de créance	150,00€	170,58 €
dont part délégataire	150,00€	170,58 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	1	3
nombre d'aides accordées		

Gimeux

	2017	2018
montants des abandons de créance	0,00€	0,00 €
dont part délégataire	0,00€	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées		

Hiersac

	2017	2018
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées		

Jarnac

	2017	2018
montants des abandons de créance	6 648,52 €	8 851,47 €
dont part délégataire	3 132,33 €	4 010,55 €
dont part collectivité	3 516,19 €	4 840,92 €
nombre de demandes reçues		-
nombre d'aides accordées	113	124

Lignières Sonneville

	2017	2018
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées		

SIEAAC

	2017	2018
montants des abandons de créance	48,00 €	1 650,76,00
dont part délégataire	48,00 €	1 650,76,00
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	1	25
nombre d'aides accordées		

Grand Cognac-Régie

	2017	2018
montants des abandons de créance	0	0
dont part délégataire		
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées		

Les montants sont globalisés pour l'ensemble du territoire de la régie, à savoir :

- Boutiers St Trojan
- Bréville,
- Chassors,
- Foussignac,
- Geansac la Pallue,
- Les Métairies,
- Louzac St André,
- Mérignac,
- Mesnac,
- Nercillac,
- Segonzac,
- SIAEPA Salles d'Angles,
- Sigogne,
- SMAEPA de Chateauneuf,
- SMER de Segonzac,
- Saint Laurent de Cognac,
- Triac Lautrait

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

3.

GRAND COGNAC

Rapport annuel

EXERCICE
2018

■ **PRIX GLOBAL : ARS**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC affermage du 01/01/2019 avec la SAUR, Tarif du territoire Foussignac-Salles d'Angles,
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Ars

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	117,27 €	77,80 €	-33,66%
de l'assainissement collectif	102,28 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	72,60 €	145,48 €	+100%
pour l'assainissement collectif	162,56 €	261,98 €	+61,16 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	8,96 €	10,06 €	+12,28%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	13,11 €	15,01 €	+14,7 %
pour l'assainissement collectif	29,48 €	29,20 €	-0,95 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	251,54 €	287,95 €	+14,47 %
pour l'assainissement collectif	324,32 €	321,18 €	-0,97 %
TOTAL TTC GLOBAL	575,86 €	609,13 €	+5,78 %

■ **PRIX GLOBAL : BOUTIERS ST TROJAN**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif du territoire Boutiers St Trojan
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Boutiers St Trojan

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	209,41 €	205,11 €	-2,05 %
pour l'assainissement collectif	322,68 €	305,36 €	5,37 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	14,56 €	14,56 €	0,00%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,50 €	14,26 €	-1,63%
pour l'assainissement collectif	35,27 €	33,54 €	-4,91 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	278,07 €	273,53 €	-1,63 %
pour l'assainissement collectif	387,95 €	368,90 €	-4,91 %
TOTAL TTC GLOBAL	666,01 €	642,43 €	-3,54 %

■ **PRIX GLOBAL : BREVILLE**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC affermage du 01/01/2017 avec VEOLIA EAU, Tarif du territoire Merpins Soloire,
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Bréville

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	93,48 €	94,70 €	+1,31 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	82,38 €	85,24 €	+3,47%
pour l'assainissement collectif	222,68 €	230,36 €	+3,45 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,10 €	9,60 €	+5,49 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,35 €	12,60 €	+2,04%
pour l'assainissement collectif	25,27 €	26,04 €	+3,04 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	236,91 €	241,74 €	+2,04 %
pour l'assainissement collectif	277,95 €	286,40 €	+3,04 %
TOTAL TTC GLOBAL	514,86 €	528,14 €	+2,58 %

■ **PRIX GLOBAL : CHASSORS**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2007 avec la SAUR, Tarif du territoire Foussignac-Salles d'Angles
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Chassors

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	121,42 € 0,00 €	77,80 € 0,00 €	-35,92 %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	112,23 € 206,68 €	145,48 € 218,36 €	+29,63 % -5,65 %
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	39,60 € 30,00 €	39,60 € 30,00 €	0,00% 0,00 %
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	10,06 € 0,00 €	10,06 € 0,00 €	0,00%
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	15,58 € 23,67 €	15,01 24,84 €	-3,66 % +4,94 %
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	298,89 € 260,35 €	287,95 € 273,20 €	-3,66 % +4,94 %
TOTAL TTC GLOBAL	559,24 €	561,15 €	+0,34 %

■ **PRIX GLOBAL : CHATEAUNEUF SUR CHARENTE**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2019 avec la société SAUR, Tarif du territoire « Chateauneuf –Criteuil »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2014 avec la société SAUR, Tarif de la communauté d’agglomération – territoire Chateauneuf

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l’exploitant			
du service d’eau potable	108,55 €	89,08 €	-17,94 %
de l’assainissement collectif	117,28 €	121,16 €	+331 %
Part de la collectivité			
pour le service d’eau potable	104,20 €	118,67 €	+139 %
pour l’assainissement collectif	202,65 €	183,58 €	9,41 %
Agence de l’eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d’eau potable	15,00 €	12,00 €	-20,0 %
pour l’assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d’eau potable	14,70 €	14,26 €	-2,99%
pour l’assainissement collectif	34,99 €	33,47 €	-434 %
Total TTC			
pour le service d’eau potable	282,05 €	273,61 €	-2,99 %
pour l’assainissement collectif	384,92 €	368,22 €	-4,34 %
TOTAL TTC GLOBAL	666,98 €	641,83 €	-3,77 %

■ **PRIX GLOBAL : CHERVES-RICHEMONT**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2017 avec VEOLIA EAU, Tarif du territoire « Merpins Soloire »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2017 avec la société VEOLIA EAU , Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Cherves Richemont

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	93,48 €	94,70 €	+1,31 %
de l'assainissement collectif	156,72 €	158,54 €	+116 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	82,38 €	85,24 €	+3,47%
pour l'assainissement collectif	182,56 €	159,28 €	12,75 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,10 €	9,60 €	+5,49 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,35 €	12,60 €	+2,04%
pour l'assainissement collectif	36,93 €	34,78 €	-5,81 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	236,91 €	241,74 €	+2,04 %
pour l'assainissement collectif	406,21 €	382,60 €	-5,81 %
TOTAL TTC GLOBAL	643,12 €	624,34 €	-2,92 %

■ **PRIX GLOBAL : FOUSSIGNAC**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2019 avec VEOLIA - EAU, Tarif du territoire « Foussignac – Salles d’Angles »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d’agglomération – territoire Foussignac

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l’exploitant du service d’eau potable de l’assainissement collectif	121,42 € 0,00 €	77,80 € 0,00 €	-35,92 %
Part de la collectivité pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	112,23 € 322,64 €	145,48 € 305,32 €	+29,63 % 5,37 %
Agence de l’eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	39,60 € 30,00 €	39,60 € 30,00 €	0,00 % 0,00 %
Autre tiers pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	10,06 € 0,00 €	10,06 € 0,00 €	0,00%
TVA pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	15,58 € 35,26 €	15,01 € 33,53 €	-3,66% -4,91 %
Total TTC pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	298,89 € 387,90 €	287,95 € 368,86 €	-3,66 % -4,91 %
TOTAL TTC GLOBAL	686,80 €	656,81 €	-4,37 %

■ **PRIX GLOBAL : GENSAC-LA-PALLUE**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/04/2015 avec la société SAUR, Tarif du territoire « SMER de Segonzac »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Gensac la Pallue

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	80,42 €	81,75 €	+1,65 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	135,33 €	128,08 €	-5,36 %
pour l'assainissement collectif	250,68 €	251,36 €	+0,27 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,12 €	9,12 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,55 €	14,22 €	-2,24%
pour l'assainissement collectif	28,07 €	28,14 €	+0,24 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	279,02 €	272,77 €	-2,24 %
pour l'assainissement collectif	308,75 €	309,50 €	+0,24 %
TOTAL TTC GLOBAL	587,76 €	582,27 €	-0,94 %

■ **PRIX GLOBAL : GIMEUX**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC – « Foussignac-Salles d'Angles », affermage du 01/01/2019 avec VEOLIA, Tarif du territoire « Foussignac Salles d'Angles »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Gimeux

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	117,27 €	77,80 €	-33,66%
de l'assainissement collectif	133,02 €	0,00 €	-100,00%
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	72,60 €	145,48 €	+100,39%
pour l'assainissement collectif	134,76 €	264,19 €	+96,04%
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00%
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	8,96 €	10,06 €	+12,28%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	13,11 €	15,01 €	+14,5%
pour l'assainissement collectif	29,78 €	29,42 €	-1,21%
Total TTC			
pour le service d'eau potable	251,54 €	287,95 €	+14,47%
pour l'assainissement collectif	327,56 €	323,61 €	-1,21%
TOTAL TTC GLOBAL	579,10 €	611,56 €	+5,61%

■ **PRIX GLOBAL : HIERSAC**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2019 avec la société SAUR, Tarif du territoire « Chateauneuf - Criteuil »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2016 avec la société SAUR, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Hiersac

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	108,55 €	89,08 €	-17,94 %
de l'assainissement collectif	90,84 €	135,98 €	+49,59 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	104,20 €	118,67 €	+13,89 %
pour l'assainissement collectif	120,50 €	104,61 €	-13,19 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	15,00 €	12,00 €	-20,0 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,70 €	14,26 €	-2,99%
pour l'assainissement collectif	24,13 €	27,06 €	+12,14 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	282,05 €	273,61 €	-2,99 %
pour l'assainissement collectif	265,47 €	297,65 €	+12,50 %
TOTAL TTC GLOBAL	547,53 €	572,26 €	+4,52 %

■ **PRIX GLOBAL : JARNAC**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2016 avec la société AGUR, Tarif du territoire « Jarnac »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2016 avec la société AGUR, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Jarnac

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	102,99 €	105,46 €	+2,40 %
de l'assainissement collectif	90,66 €	92,96 €	+2,54%
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	109,11 €	101,65 €	-6,4 %
pour l'assainissement collectif	122,71 €	130,42 €	+6,28 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	8,60 €	8,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,32 €	14,04 €	-1,92%
pour l'assainissement collectif	24,34 €	25,34 €	+4,1 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	274,62 €	269,35 €	-1,92 %
pour l'assainissement collectif	267,71 €	278,72 €	+4,11 %
TOTAL TTC GLOBAL	542,32 €	548,07 €	+1,06 %

■ **PRIX GLOBAL : METAIRIES (LES)**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2019 avec la SAUR, Tarif du territoire « Foussignac – Salles d’Angles »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d’agglomération – territoire Les Métairies

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l’exploitant			
du service d’eau potable	121,42 €	77,80 €	-35,92 %
de l’assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d’eau potable	112,23 €	145,48 €	+29,63 %
pour l’assainissement collectif	287,48 €	278,96 €	-2,96 %
Agence de l’eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d’eau potable	10,06 €	10,06 €	0,00%
pour l’assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d’eau potable	15,58 €	15,01 €	-3,66%
pour l’assainissement collectif	31,75 €	30,90 €	-2,68 %
Total TTC			
pour le service d’eau potable	298,89 €	287,95 €	-3,66 %
pour l’assainissement collectif	349,23 €	339,86 €	-2,68 %
TOTAL TTC GLOBAL	648,12 €	627,81 €	-3,13 %

■ **PRIX GLOBAL : LIGNIERES-SONNEVILLE**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2008 avec la société SAUR, Tarif du territoire « Criteuil »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2013 avec la société SAUR, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Lignières Sonneville

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	135,39 €	139,04 €	+2,70 %
de l'assainissement collectif	173,50 €	176,22 €	+1,57 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	126,41 €	101,92 €	-19,37 %
pour l'assainissement collectif	141,03 €	122,94 €	-12,83 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,60 €	10,60 €	0,00%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	17,16 €	16,01 €	-6,68%
pour l'assainissement collectif	34,45 €	32,92 €	-4,46 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	329,16 €	307,17 €	-6,68 %
pour l'assainissement collectif	378,98 €	362,08 €	-4,46 %
TOTAL TTC GLOBAL	708,14 €	669,25 €	-5,49 %

■ **PRIX GLOBAL : LOUZAC-SAINT-ANDRE**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2017 avec VEOLIA - EAU, Tarif du territoire « Merpins Soloire »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Louzac St André

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2017	1er jan 2018	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	93,48 €	94,70 €	+01,31 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	82,38 €	85,24 €	+3,47%
pour l'assainissement collectif	204,28 €	216,56 €	+6,01 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,10 €	9,60 €	5,49 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,35 €	12,60 €	+2,02%
pour l'assainissement collectif	23,43 €	24,66 €	+5,25 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	236,91 €	241,74 €	+2,04 %
pour l'assainissement collectif	257,71 €	271,22 €	+5,24 %
TOTAL TTC GLOBAL	494,62 €	512,96 €	+3,71 %

■ **PRIX GLOBAL : MERIGNAC**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2019 avec la SAUR, Tarif du territoire « Foussignac – Salles d’Angles »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d’agglomération – territoire Mérignac

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l’exploitant du service d’eau potable de l’assainissement collectif	121,42 € 0,00 €	77,80 € 0,00 €	-35,94 %
Part de la collectivité pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	112,23 € 322,68 €	145,48 € 305,36 €	+29,63 % 5,37 %
Agence de l’eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	39,60 € 30,00 €	39,60 € 30,00 €	0,00 % 0,00 %
Autre tiers pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	10,06 € 0,00 €	10,06 € 0,00 €	0,00%
TVA pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	15,58 € 35,27 €	15,01 € 33,54 €	-3,66% -4,91%
Total TTC pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	298,89 € 387,95 €	287,95 € 368,90 €	-3,69 % -4,91 %
TOTAL TTC GLOBAL	686,84 €	656,85 €	-4,38 %

■ **PRIX GLOBAL : MESNAC**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2017 avec VEOLIA - EAU, Tarif du territoire « Merpins Soloire »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Mesnac

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	93,48 €	94,70 €	+1,31 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	82,38 €	85,24 €	+3,47%
pour l'assainissement collectif	301,88 €	289,76 €	4,01 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,10 €	9,60 €	+5,49 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,35 €	12,60 €	+2,04%
pour l'assainissement collectif	33,19 €	31,98 €	-3,65 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	236,91 €	241,74 €	+2,04 %
pour l'assainissement collectif	365,07 €	351,74 €	-3,65 %
TOTAL TTC GLOBAL	601,98 €	593,48 €	-1,41 %

■ **PRIX GLOBAL : NERCILLAC**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2017 avec VEOLIA-EAU, Tarif du territoire « Merpins Soloire »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Nercillac

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	93,48 €	94,70 €	+1,31 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	82,38 €	85,24 €	+3,47%
pour l'assainissement collectif	228,68 €	234,86 €	±,70 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,10 €	9,60 €	+5,49 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,35 €	12,60 €	+2,04%
pour l'assainissement collectif	25,87 €	26,49 €	+2,39 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	236,91 €	241,74 €	+2,04 %
pour l'assainissement collectif	284,55 €	291,35 €	+2,39 %
TOTAL TTC GLOBAL	521,46 €	533,09 €	+2,23 %

■ **PRIX GLOBAL : SAINT LAURENT DE COGNAC**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2017 avec VEOLIA - EAU, Tarif du territoire « Merpins Soloire »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Sant Laurent de Cognac

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	93,48 €	94,70 €	+1,31 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	82,38 €	85,24 €	+3,47%
pour l'assainissement collectif	281,08 €	274,16 €	2,46 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,10 €	9,60 €	+5,49 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,35 €	12,60 €	+2,04%
pour l'assainissement collectif	31,11 €	30,42 €	-2,2 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	236,91 €	241,74 €	+2,04 %
pour l'assainissement collectif	342,19 €	334,58 €	-2,22 %
TOTAL TTC GLOBAL	579,10 €	576,32 €	-0,48 %

■ **PRIX GLOBAL : SEGONZAC**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/04/2015 avec la société SAUR, Tarif du territoire « SMER de Segonzac »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Segonzac

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	80,42 € 0,00 €	81,75 € 0,00 €	+1,65 %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	135,33 € 267,80 €	128,08 € 264,20 €	-5,36 % 1,34 %
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	39,60 € 30,00 €	39,60 € 30,00 €	0,00 % 0,00 %
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	9,12 € 0,00 €	9,12 € 0,00 €	0,00 %
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	14,55 € 29,78 €	14,22 € 29,42 €	-2,24% -1,21 %
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	279,02 € 327,58 €	272,77 € 323,62 €	-2,24 % -1,21 %
TOTAL TTC GLOBAL	606,60 €	596,39 €	-1,68 %

■ **PRIX GLOBAL : GENTE, SAINT FORT SUR LE NE, SALLES D'ANGLES**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2019 avec la SAUR, Tarif du territoire « Foussignac-Salles d'Angles »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire « SIAEPA Salles d'Angles »

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	117,27 € 0,00 €	77,80 € 0,00 €	-33,66 %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	72,60 € 335,16 €	145,48 € 314,72 €	+100,89 % 6,10 %
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	39,60 € 30,00 €	39,60 € 30,00 €	0,00 % 0,00 %
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	8,96 € 0,00 €	10,06 € 0,00 €	+12,28 %
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	12,62 € 36,52 €	15,01 € 34,47 €	+18,94 % -5,60 %
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	242,09 € 401,68 €	287,95 € 379,19 €	+18,94 % -5,60 %
TOTAL TTC GLOBAL	643,77 €	667,14 €	+3,63 %

■ **PRIX GLOBAL : CHATEAUBERNARD, COGNAC ET SAINT BRICE**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2008 avec VEOLIA EAU, Tarif du territoire « SIEAAC »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2008 avec VEOLIA EAU, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire « SIEAAC »

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	122,05 €	122,61 €	+0,46 %
de l'assainissement collectif	109,73 €	115,10 €	+4,89 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	42,21 €	48,60 €	+15,4 %
pour l'assainissement collectif	126,54 €	125,46 €	-0,85 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	7,80 €	6,60 €	-15,38%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	11,64 €	11,96 €	+2,72%
pour l'assainissement collectif	26,63 €	27,06 €	+1,61 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	223,30 €	229,37 €	+2,72 %
pour l'assainissement collectif	292,90 €	297,62 €	+1,61 %
TOTAL TTC GLOBAL	516,20 €	526,98 €	+2,09 %

■ **PRIX GLOBAL : MERPINS**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2017 avec VEOLIA EAU, Tarif du territoire « Merpins Soloire »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2008 avec VEOLIA EAU, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire « SIEAAC »

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	93,48 €	94,70 €	+1,31 %
de l'assainissement collectif	109,73 €	115,10 €	+4,89 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	82,38 €	85,24 €	+3,47%
pour l'assainissement collectif	126,54 €	125,46 €	-0,85 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,10 €	9,60 €	+5,49 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,35 €	12,60 €	+2,04%
pour l'assainissement collectif	26,63 €	27,06 €	+1,61 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	236,91 €	241,74 €	+2,04 %
pour l'assainissement collectif	292,90 €	297,62 €	+1,61 %
TOTAL TTC GLOBAL	529,81 €	539,36 €	+1,80 %

■ **PRIX GLOBAL : JAVREZAC**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2017 avec VEOLIA - EAU, Tarif du territoire « Sieaac »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2008 avec VEOLIA EAU, Tarif de la communauté d'agglomération - territoire « Sieaac »

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	93,48 €	122,61 €	+31,16 %
de l'assainissement collectif	109,73 €	115,10 €	+4,89 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	82,38 €	48,60 €	-41,0 %
pour l'assainissement collectif	126,54 €	125,46 €	-0,85 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,10 €	6,60 €	-27,47%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	12,35 €	11,96 €	-3,16%
pour l'assainissement collectif	26,63 €	27,06 €	+1,61 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	236,91 €	229,37 €	-3,18 %
pour l'assainissement collectif	292,90 €	297,62 €	+1,61 %
TOTAL TTC GLOBAL	529,81 €	526,99€	-0,53 %

■ **PRIX GLOBAL : SIGOGNE**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2019 avec la SAUR, Tarif du territoire « Foussignac-Salles d'Angles »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Sigogne

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	121,42 €	77,80 €	-35,92 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	112,23 €	145,48 €	+29,63 %
pour l'assainissement collectif	198,52 €	212,24 €	+6,1 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	10,06 €	10,06 €	0,00%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	15,58 €	15,01 €	-3,66%
pour l'assainissement collectif	22,85 €	24,22 €	+6,00%
Total TTC			
pour le service d'eau potable	298,89 €	287,95 €	-3,66 %
pour l'assainissement collectif	251,37 €	266,46 €	+6,00 %
TOTAL TTC GLOBAL	550,26 €	554,41 €	+0,75 %

■ **PRIX GLOBAL : BOURG-CHARENTE, GONDEVILLE, JULIENNE, MAINXE,**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/04/2015 avec la société SAUR, Tarif du territoire « Segonzac »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Bourg Charente - Julienne - Gondeville – Mainxe (SMER Segonzac)

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	80,42 €	81,75 €	+1,65 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	135,33 €	128,08 €	-5,36 %
pour l'assainissement collectif	377,48 €	346,46 €	8,22 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,12 €	9,12 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,55 €	14,22 €	-2,27%
pour l'assainissement collectif	40,75€	37,65 €	-7,6 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	279,02 €	272,77 €	-2,24 %
pour l'assainissement collectif	448,23 €	414,11 €	-7,61 %
TOTAL TTC GLOBAL	727,25€	686,88 €	-5,55 %

■ **PRIX GLOBAL : SAINT MEME LES CARRIERES**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/04/2015 avec la société SAUR, Tarif du sterritoire « Segonzac »
Assainissement collectif	Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Saint Même les Carrières (SMER Segonzac)

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	80,42 €	81,75 €	+1,65 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	135,33 €	128,08 €	-5,36 %
pour l'assainissement collectif	307,88 €	294,26 €	-4,42 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	9,12 €	9,12 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,55 €	14,22 €	-2,27%
pour l'assainissement collectif	33,79 €	32,43 €	-4,02 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	279,02 €	272,77 €	-2,24 %
pour l'assainissement collectif	371,67 €	356,69 €	-4,03 %
TOTAL TTC GLOBAL	650,69 €	629,46 €	-3,26 %

■ **PRIX GLOBAL : TRIAC-LAUTRAIT**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2007 avec VEOLIA - EAU, Tarif du territoire « Foussignac – Salles d’Angles »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, Tarif de la communauté d’agglomération – territoire Triac Lautrait

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l’exploitant du service d’eau potable de l’assainissement collectif	121,42 € 0,00 €	77,80 € 0,00 €	-35,92 %
Part de la collectivité pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	112,23 € 285,88 €	145,48 € 277,76 €	+29,63 % 2,84 %
Agence de l’eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	39,60 € 30,00 €	39,60 € 30,00 €	0,00 % 0,00 %
Autre tiers pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	10,06 € 0,00 €	10,06 € 0,00 €	0,00%
TVA pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	15,58 € 31,59 €	15,01 € 30,78 €	-3,66% -2,56 %
Total TTC pour le service d’eau potable pour l’assainissement collectif	298,89 € 347,47 €	287,95 € 338,54 €	-3,66 % -2,57 %
TOTAL TTC GLOBAL	646,36 €	626,49 €	-3,07 %

■ **PRIX GLOBAL : SAINT SIMON, VIBRAC, GRAVES ST AMANT**

Eau potable	Collectivité : GRAND COGNAC, affermage du 01/01/2019 avec la société SAUR, Tarif du territoire « Chateauneuf-Criteuil »
Assainissement collectif	Collectivité : GRAND COGNAC, régie, à compter du 1 ^{er} janvier 2018 Tarif de la communauté d'agglomération – territoire Saint Simon – Vibrac et Graves Saint amant (SMAEPA de Chateauneuf)

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	108,55 €	89,08 €	-17,94 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	104,20 €	118,67 €	+13,89 %
pour l'assainissement collectif	364,00 €	336,35 €	-7,60%
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	15,00 €	12,00 €	-20,0 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	14,70 €	14,26 €	-2,99%
pour l'assainissement collectif	39,40 €	36,64 €	-7,01 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	282,05 €	273,61 €	-2,99 %
pour l'assainissement collectif	433,40 €	402,99 €	-7,02 %
TOTAL TTC GLOBAL	715,45 €	676,60 €	-5,43 %